

Région Île de France  
**PROJET DE BUDGET 2015**

---

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET  
TOURISME**

**INVESTISSEMENT**

**Chapitre 905 - Aménagement des territoires**

56 - Technologies de l'information et de la communication

**Chapitre 909 - Action économique**

91 - Interventions économiques transversales

92 - Recherche et innovation

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

95 - Tourisme et thermalisme

**FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 935 - Aménagement des territoires**

56 - Technologies de l'information et de la communication

**Chapitre 939 - Action économique**

91 - Interventions économiques transversales

92 - Recherche et innovation

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

95 - Tourisme et thermalisme

**ANNEXE 17**



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015 .....</b>	<b>8</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>9</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>23</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>41</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014 .....</b>	<b>46</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>47</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>66</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

## • Le Développement Économique et l'Innovation

Dans le contexte de reprise économique mondiale fébrile, l'Île-de-France affiche une stabilité économique avec un taux de chômage stabilisé sur les trois derniers trimestres, plus d'un point en dessous de la moyenne nationale. Si l'emploi salarié continue sa lente remontée pour se retrouver à un niveau proche d'avant la crise, l'activité francilienne industrielle continue à perdre des emplois.

La Région s'est imposée par son action comme un acteur majeur en matière de développement économique et d'innovation. En adoptant en 2011 sa Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI), la Région s'est résolument engagée dans le soutien renforcé aux PME franciliennes. Son partenariat avec Bpifrance offre et offrira ainsi encore plus d'opportunités de soutien au développement des entreprises.

La Région a commencé à fédérer les acteurs régionaux, notamment de l'export grâce au Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), et au travers des rencontres territoriales menées au plus proche des acteurs économiques départementaux de mars à juin 2014. Dans cet esprit de fédération, rationalisation et lisibilité, un regroupement géographique de certains de ses organismes associés a été finalisé en 2014, dont deux, l'Agence Régionale de Développement et le Centre Francilien de l'Innovation, ont fusionné pour créer l'agence Paris Région Entreprises.

La loi de décentralisation devrait donner un rôle renforcé aux régions en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des PME. La SRDEI pourrait alors devenir prescriptive et la Région devrait ainsi avoir la compétence exclusive des aides économiques.

2015 est la dernière année de mise en œuvre de cette stratégie dont les orientations majeures visent le maintien et le renforcement de l'excellence francilienne. La Région soutiendra notamment les évolutions structurelles des PME/PMI en accompagnant leur transition écologique et sociale tout en améliorant leur compétitivité. Renforcement de la structure financière des entreprises, valorisation de leur potentiel d'innovation, anticipation et accompagnement des difficultés, développement solidaire des activités et des territoires sont autant de leviers au service de la compétitivité francilienne.

**Pour insuffler cette ambition, 201,23 M€** d'autorisations de programme et d'engagement seront mobilisés en 2015.

**L'aide au développement du territoire numérique sera dotée de 28,40 M€**, montant quasi stable par rapport à celui du budget 2014 (29,10 M€). Elle comporte un volet pour le déploiement d'infrastructures très haut débit dans les départements franciliens, en lien avec la Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique (Scoran), représentant un investissement de 19,5 M€, soit un tiers des interventions de ce secteur. Un second volet porte sur la diffusion des usages et contenus numériques, pour 8,9 M€ (6,8 M€ en AP et 2,1 M€ en AE), en vue de la conduite d'expérimentations et de prototypes technologiques des PME et des laboratoires. S'ajoute à ces dotations la contribution à la Fonderie, organisme associé régional (**1,61 M€**).

La Région poursuivra son effort de **financement et d'accompagnement de la création et du financement des entreprises**, avec le meilleur effet de levier possible sur la mobilisation complémentaire de ressources financières privées.

Avec un budget total de **49,12 M€ en autorisations de programme**, la Région développera son action en matière de financement des entreprises (prêts d'honneur, garanties d'emprunt, primes aux créateurs ADIE, primes et avances remboursables SCOP) et d'aides aux entreprises en difficultés (dispositif Rebonds). Un effort particulier sera opéré en faveur de la garantie d'emprunt en partenariat avec Bpifrance pour faciliter l'accès à la ressource financière privée ainsi qu'en faveur des entreprises en difficulté, à la fois en section d'investissement et de fonctionnement s'agissant du dispositif Rebonds.

De manière complémentaire, en fonctionnement, les opérateurs du financement des entreprises partenaires de la Région (notamment les plateformes de prêts d'honneur, les business angels et l'union région régionale de SCOP), seront soutenus à hauteur de **2,2 M€**.

**13 M€** en investissement seront mobilisés pour soutenir le **parcours résidentiel des entreprises**, notamment les projets d'immobilier d'entreprises et d'écopôles, et **0,45 M€** en fonctionnement pour soutenir des projets de développement économique locaux.

Au sein des dispositifs « innovation », ceux référencés « **innovation technologique** » seront dotés de **19,96 M€** d'autorisations de programme et d'engagement (12,5 M€ en investissement et 7,46 M€ en fonctionnement) afin de mettre en œuvre les dispositifs de soutien à l'innovation AIR, AIMA et AIXPé (12 M€) et de renforcer le soutien régional aux structures de maturation et grands lieux intégrés d'innovation suite au nouvel appel triennal de 2014.

La baisse de 37% de ce secteur par rapport à 2014 résulte du retrait en fonctionnement du Centre Francilien d'Innovation dont les crédits sont désormais inscrits sur la ligne Paris Région Entreprises (secteur des interventions transversales).

Toujours côté innovation, le **soutien aux pôles de compétitivité** reste une priorité affichée de la Région dans la SRDEI. **28,7 M€** seront ainsi mobilisés en 2015 pour soutenir les projets de recherche et de développement collaboratifs (27 M€) et la gouvernance des 7 pôles de compétitivité franciliens (1,7 M€).

Comme suite au désengagement de l'État et aux nouvelles actions des pôles dans le cadre du programme Usine du Futur, le soutien régional **aux Plans Filières** passera à **5 M€**, soit une augmentation de plus de 21%.

Le bouquet d'aides **PM'up** sera tout particulièrement renforcé avec une dotation de **26 M€** en autorisations de programme, soit **une augmentation de 30%**, afin d'accompagner davantage de PME/PMI à potentiel de croissance et de création d'emplois. Les nouvelles dispositions Haute Qualité Sociale sont d'ores et déjà pleinement appliquées à l'ensemble des nouvelles PME/PMI candidates depuis 2014.

Le soutien à **l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale** représentera en 2015 un effort de **9,74 M€** (dont 1,4 M€ en investissement), proche du niveau du budget 2014, afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique régionale votée en novembre 2012 (délibération CR n°93-12) : maintien du soutien aux 43 couveuses et Coopératives d'Activités et d'Emplois, des partenariats avec France Active, l'Adie et l'Ursscop afin de faciliter le financement de la création/développement/transmission des entreprises de l'ESS, poursuite du soutien à l'Atelier, élargissement des soutiens aux projets socialement innovants et aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique.

Enfin, 2015 sera la première année de fonctionnement de la nouvelle Agence Paris Région Entreprises, fruit de la fusion de l'Agence Régionale de Développement et du Centre Francilien de l'Innovation, **agence à taille critique en capacité d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les PME / PMI franciliennes** dans un objectif de simplification et de meilleure lisibilité de l'action régionale.

Au-delà des dotations portées par ce budget sectoriel, la politique régionale en faveur de l'économie, du numérique et de l'innovation s'inscrit dans la **nouvelle programmation des fonds européens 2015-2020**, dont la Région assure désormais la gestion. **Au titre de la programmation 2015 des fonds européens (FSE et FEDER), 15,7 M€ en autorisations de programme et 20,4 M€ en autorisations d'engagement** sont ainsi prévus au titre, d'une part, des volets « diversification et amélioration des applications dans le domaine des technologies de l'information et de la communication » et « Renforcement des facteurs de compétitivité » du FEDER, et, d'autre part, du volet « Soutien à la création et à la reprise d'activité » du FSE.

#### • **Le Tourisme**

L'activité du secteur touristique, avec 32 millions de visiteurs accueillis et plus de 600 000 emplois directs et induits, est un atout majeur pour l'économie et l'emploi régionaux. L'Ile-de-France joue un rôle spécifique parmi l'ensemble des acteurs, par sa position de première destination touristique, le poids de cette activité dans son économie et son rôle de « porte d'entrée » des touristes, en particulier étrangers, se rendant en France. Le secteur continue à se développer et à créer des emplois.

Le tourisme joue, en outre, un rôle essentiel pour le rayonnement international de l'Ile-de-France ; il s'

appuie pour cela sur la richesse exceptionnelle du patrimoine francilien, unique au monde en termes de qualité, d'intérêt et de concentration.

En 2015, l'offre touristique se verra renforcée par l'ouverture de la Philharmonie de Paris à l'Est de la capitale, après l'inauguration de la Fondation Louis Vuitton à l'ouest et la réouverture du Musée Picasso en son coeur fin 2014. L'Île-de-France relève ainsi son standard d'offre touristique, prend un avantage concurrentiel significatif et renforce encore son attractivité. Cette séquence exceptionnelle démontre une fois encore le potentiel considérable de la région-capitale et confirme le tourisme comme moteur majeur de développement de ses territoires et de son économie.

Pour accompagner le développement de cette activité, la Région a fait des choix stratégiques. Ainsi, la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs 2011-2016 (SRDTL), approuvée en 2011, identifie le tourisme à la fois comme levier de développement économique et comme vecteur d'un développement territorial ambitieux et équilibré. La création du Fonds de développement touristique régional (FDTR), destiné à soutenir des projets structurants et innovants, et plus récemment le lancement de la marque de territoire, répondent à ces enjeux.

La politique de la Région s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie nationale définie par le Gouvernement, érigeant le tourisme en priorité pour le développement international. Pour la décliner sur tout le territoire, les régions sont sur le point de se voir donner par la loi la mission de chef de file de la politique touristique.

2015 devrait permettre à la Région d'échanger avec les acteurs publics et privés du tourisme, afin de penser ce changement dans tous ses déterminants et de définir ensemble ses implications stratégiques et opérationnelles. Par cet engagement, la Région sera au rendez-vous du futur chantier de conception du Schéma régional du tourisme contenu dans la loi relative à la nouvelle organisation territoriale.

**Pour 2015, le budget proposé traduit cet engagement : en matière d'aide à l'investissement,** l'action de la Région s'appuiera sur le Fonds de développement touristique régional (FDTR, délibération du 28 juin 2012), destiné à répondre aux initiatives de développement de l'activité touristique, par le financement de projets structurants, d'intérêt régional et créateurs d'emplois, notamment dans le domaine de l'hébergement, avec une priorité affirmée pour les jeunes et les familles. Il contribue également à l'objectif de conversion écologique et sociale du tourisme francilien en particulier par la prise en compte de critères ambitieux en matière d'efficacité énergétique.

**Quant aux actions menées au titre du fonctionnement,** la Région consolidera les moyens qu'elle a déjà développés en faveur de la promotion (Comité régional du tourisme) et de l'accueil (points d'information Tourisme à Charles-de-Gaulle et Orly, Versailles et Disneyland). Enfin, le partenariat noué avec l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), notamment en matière de tourisme social et des jeunes, sera poursuivi.

**1ère PARTIE :**  
**LES PROPOSITIONS POUR 2015**



# **INVESTISSEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	<b>26,900</b>	<b>26,300</b>	<b>10,000</b>	<b>10,500</b>
<b>56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>26,900</b>	<b>26,300</b>	<b>10,000</b>	<b>10,500</b>
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>26,900</b>	<b>26,300</b>	<b>10,000</b>	<b>10,500</b>
<i>HP56-001</i>				
Aide aux projets d'infrastructures haut débit	19,100	19,500	7,500	8,000
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	2,800	2,300	0,450	0,450
Soutien à la vie numérique	3,000	3,000	1,250	1,250
Espaces de travail collaboratifs	2,000	1,500	0,800	0,800
<b>909 - Action économique</b>	<b>143,140</b>	<b>134,200</b>	<b>82,040</b>	<b>69,000</b>
<b>91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>78,410</b>	<b>63,520</b>	<b>48,400</b>	<b>33,200</b>
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>61,110</b>	<b>49,120</b>	<b>38,800</b>	<b>25,800</b>
<i>HP91-001</i>	<i>58,310</i>	<i>49,120</i>	<i>36,300</i>	<i>24,300</i>
<i>PJ91-001</i>	<i>2,800</i>		<i>2,500</i>	<i>1,500</i>
Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital	61,110	49,120	38,800	25,800
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>15,300</b>	<b>13,000</b>	<b>7,600</b>	<b>5,800</b>
<i>HP91-002</i>	<i>15,300</i>	<i>13,000</i>	<i>6,600</i>	<i>4,800</i>
<i>PJ91-002</i>			<i>1,000</i>	<i>1,000</i>
Immobilier d'entreprises	11,000	9,000	5,000	4,600
Zones d'activités économiques	4,000	4,000	2,300	1,200
Investissement dans les friches industrielles	0,300		0,300	
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>2,000</b>	<b>1,400</b>	<b>2,000</b>	<b>1,600</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	2,000	1,400	2,000	1,600
<b>92 - Recherche et innovation</b>	<b>39,290</b>	<b>39,500</b>	<b>22,400</b>	<b>20,200</b>
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>13,290</b>	<b>12,500</b>	<b>10,400</b>	<b>7,700</b>
<i>HP92-002</i>	<i>13,290</i>	<i>12,000</i>	<i>10,400</i>	<i>7,100</i>
<i>PJ92-002</i>		<i>0,500</i>		<i>0,600</i>
Aide à l'innovation des entreprises	10,500	12,000	8,600	7,100
Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques	2,790	0,500	1,000	0,600
Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes			0,800	

**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b> <i>HP92-005</i>	<b>26,000</b>	<b>27,000</b>	<b>12,000</b>	<b>12,500</b>
Soutien à la partie publique des pôles	12,000	12,000	6,000	6,500
Soutien à la partie privée des projets des pôles	14,000	15,000	6,000	6,000
<b>94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>20,440</b>	<b>26,180</b>	<b>7,740</b>	<b>12,100</b>
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b> <i>HP94-001</i>	<b>20,000</b>	<b>26,000</b>	<b>7,450</b>	<b>12,000</b>
Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires	20,000	26,000	7,450	12,000
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b> <i>HP94-002</i>	<b>0,440</b>	<b>0,180</b>	<b>0,290</b>	<b>0,100</b>
Soutien aux investissements matériels et immatériels	0,440	0,180	0,290	0,100
<b>95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>3,500</b>	<b>3,500</b>
<b>Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)</b> <i>HP95-001</i>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>3,500</b>	<b>3,500</b>
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	5,000	3,500	3,500
<b>TOTAL</b>	<b>170,040</b>	<b>160,500</b>	<b>92,040</b>	<b>79,500</b>
HP	167,240	160,000	88,540	76,400
PJ	2,800	0,500	3,500	3,100

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires</b>	<b>10,500</b>
<b>Sous fonction 56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>10,500</b>
204132 : Départements - Bâtiments et installations	4,620
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	0,840
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	1,365
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,100
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,575
<b>CHAPITRE 909 - Action économique</b>	<b>69,000</b>
<b>Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>33,200</b>
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	6,640
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	23,240
271 : Titres immobilisés (droits de propriété)	3,320
<b>Sous fonction 92 - Recherche et innovation</b>	<b>20,200</b>
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	2,222
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	7,676
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	10,302
<b>Sous fonction 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>12,100</b>
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	9,680
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	2,420
<b>Sous fonction 95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>3,500</b>
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,400
204152 : Autres grpts de coll. et EPLE - Bâtiments et installations	1,050
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,350
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,700
<b>TOTAL</b>	<b>79,500</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 905 - Aménagement des territoires

### 56 - Technologies de l'information et de la communication

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>26,900</b>	<b>26,300</b>	<b>10,000</b>	<b>10,500</b>
<i>HP56-001</i>				
Aide aux projets d'infrastructures haut débit	19,100	19,500	7,500	8,000
<i>hcdp</i>				
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	2,800	2,300	0,450	0,450
<i>hcdp</i>				
Soutien à la vie numérique	3,000	3,000	1,250	1,250
<i>hcdp</i>				
Espaces de travail collaboratifs	2,000	1,500	0,800	0,800
<i>hcdp</i>				

La mise en œuvre du budget 2015 s'articule autour de trois types d'actions, chacune d'entre elles s'inscrivant dans le cadre de différents dispositifs, pour un budget total de **26,3 M€**.

#### Action : Aide aux projets d'infrastructures haut débit

En 2015, l'intervention régionale aura pour objectif la poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) en partenariat avec les départements concernés, à savoir l'Essonne, la Seine-et-Marne, les Yvelines et le Val-d'Oise.

Les enveloppes en jeu au titre de ce projet s'élèvent à **19,5 M€**.

#### Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

Les actions relatives à la diffusion des usages et contenus numériques recouvriront les domaines d'intervention suivants :

- le soutien aux projets numériques des PME franciliennes accueillant des apprentis (dispositif "ApprenTic") ;
- les initiatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en vue de la numérisation, la valorisation et la diffusion des fonds pédagogiques ;
- les projets des collectivités sélectionnés dans le cadre du règlement d'intervention relatif à l'e-administration ;
- les initiatives sélectionnées dans le cadre de la coopération internationale en matière de numérique.

L'enveloppe proposée en 2014 s'établit à **2,3 M€**. Par rapport à 2014, l'objectif est de concentrer les financements régionaux sur les projets d'e-éducation et ceux issus des entreprises.

#### Action : Soutien à la vie numérique

Cette action est mise en œuvre au travers de l'appel à projets « prototypes ». Elle permet de conforter la place de la Région comme principal partenaire des PME du numérique et de mettre en avant le potentiel francilien en termes d'expérimentations et de prototypes technologiques. Comme les années précédentes, ceux-ci seront présentés à l'occasion de l'édition 2016 de Futur en Seine.

L'enveloppe proposée en 2015 s'établit à **3 M€**.

**Action : Espaces de travail collaboratifs**

Il est proposé de maintenir à hauteur du réalisé 2014 les autorisations de programme de cette action visant à la création et extension d'espaces de travail collaboratifs, avec le lancement d'un quatrième appel à projets pour l'année 2015.

L'enveloppe proposée est ainsi de **1,5 M€**.

## 909 - Action économique

### 91 - Interventions économiques transversales

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>61,110</b>	<b>49,120</b>	<b>38,800</b>	<b>25,800</b>
<i>HP91-001</i>	<i>58,310</i>	<i>49,120</i>	<i>36,300</i>	<i>24,300</i>
<i>PJ91-001</i>	<i>2,800</i>		<i>2,500</i>	<i>1,500</i>
Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital	61,110	49,120	38,800	25,800
<i>hcdp</i>	<i>58,310</i>	<i>49,120</i>	<i>36,300</i>	<i>24,300</i>
<i>cpj</i>	<i>2,800</i>		<i>2,500</i>	<i>1,500</i>

Ce programme, constitué d'une seule action, s'articule autour de dispositifs qui contribuent à faciliter l'accès aux financements bancaires, à conforter les fonds propres des entreprises et à mieux accompagner les entreprises en difficultés conjoncturelles. Ces dispositifs créent les conditions les plus favorables à la création, au développement et à la transmission des entreprises.

Il est proposé une dotation globale de **49,12 M€** en autorisations de programme pour 2015, se décomposant comme suit.

#### Action : Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital

##### • Les fonds de garantie Bpifrance Ile-de-France et SIAGI

Afin de faciliter l'accès à la ressource bancaire pour un plus grand nombre de PME/PMI, il est proposé de doter le fonds régional de garantie Bpifrance Ile-de-France à hauteur de **20 M€**.

Cette dotation permet de développer l'activité de garantie d'emprunt par rapport à 2014 et, notamment, de co-garantir près de 1 000 dossiers de prêts déposés par des PME/PMI qui n'auraient pu accéder à la ressource bancaire privée dans les mêmes proportions (en montant emprunté et en nombre d'entreprises).

Compte tenu du niveau d'activité en 2014, le fonds de garantie SIAGI, dédié aux TPE, dispose des ressources nécessaires à son activité en 2015 sans recourir à un abondement régional.

##### • Les fonds de prêt d'honneur

Compte tenu du recyclage des remboursements des prêts antérieurs, il est proposé une AP en légère baisse de **4,5 M€** (-0,5 M€ par rapport à 2014), au bénéfice des fonds locaux, départementaux et régionaux de prêts d'honneur.

Cette enveloppe est répartie entre les différents fonds comme suit :

- fonds de prêts d'honneur locaux (12 plateformes) : 1,92 M€
- fonds de prêts d'honneur départementaux (AFACE, Entreprendre) : 0,90 M€
- fonds de prêts d'honneur régionaux (Scientipôle Initiative) : 1,68 M€

Cette dotation doit permettre d'accompagner la stabilisation de l'activité autour de 1 500 prêts d'honneur consentis.

##### • Les fonds d'investissement régionaux

La gamme régionale couvre les besoins en capital amorçage et capital développement des PME/PMI qui ne trouveraient pas de solution de financement auprès des investisseurs privés.

Afin de poursuivre la montée en puissance de certains outils, il est proposé en 2015 une dotation globale de **4 M€** pour renforcer la capacité d'intervention du **Fonds Régional de Co-Investissement (FRCI)**. Cet apport correspondra à une double évolution du fonds : d'une part, celui-ci investira dans davantage d'entreprises à compter de 2015, passant d'un rythme annuel de 6 entreprises à 10 ; d'autre part, il sera en capacité de réinvestir dans les entreprises qui, depuis 2012, constituent son portefeuille. Cette double évolution qui vise à installer le FRCI comme un fonds de place conduira également à mobiliser des crédits FEDER sur la période 2014-2020. Cette opération FEDER permettra notamment au FRCI d'accompagner les entreprises sur plusieurs tours de financement dans le temps, en augmentant le nombre de réinvestissements.

Les autres fonds régionaux au sein desquels la Région est actionnaire, récemment créés ou ayant fait l'objet d'une augmentation de capital récente, disposent des moyens suffisants à l'exercice de leur activité. Pour mémoire, ces fonds sont :

- **Scientipôle Capital** : actif depuis 2006, ce fonds investit dans des entreprises en création, qui assez fréquemment ont un caractère industriel ; il intervient pour des montants de l'ordre de 150 000 euros et est capable, au cours de plusieurs tours, d'investir au total jusqu'à 600 000 euros. A ce jour, Scientipôle Capital a financé 22 entreprises.

- **Innovacom Ile-de-France** : ce fonds est dédié aux entreprises franciliennes en création qui interviennent dans le numérique (dont ingénierie des systèmes complexes et logiciels, santé et mieux vivre, robotique et photonique) et qui s'engagent dans une démarche RSE. Doté de 15 M€ fin 2014, il interviendra au travers de tickets initiaux compris entre 500 000 euros et 1,5 M€. Il investira dans plus d'une quinzaine d'entreprises.

- **Cap Décisif III** : ce fonds pluri-sectoriel (technologies de l'information et de la communication, logiciels, santé, énergie et environnement) investit dans des entreprises innovantes qui se situent en phase d'amorçage, c'est-à-dire qui ne génèrent pas un chiffre d'affaires stable et récurrent. Actif depuis 2012, il a investi dans 7 sociétés présentant une innovation de rupture.

- **Ile-de-France Capital** : depuis sa création, Ile-de-France Capital a investi dans plus de 200 entreprises et gère actuellement un portefeuille de 31 entreprises. En investissant entre 150 000 € et 1,5 M€ dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie, Ile-de-France Capital a soutenu plus de 3 000 emplois depuis son origine. La Région soutient le développement de ce fonds en participant à la création d'Ile-de-France Capital 2 en court de levée de fonds.

- **RSE - Alter Equity et UI Croissance Entreprise Régionale** : ces deux fonds dédiés au financement et à l'accompagnement renforcé sur la thématique RSE de PME en développement ont été créés à la fin 2013. Ils ont depuis étudié au total plus d'une centaine de dossiers (cinquante chacun), avec pour le moment un seul investissement réalisé par Alter Equity. Comme souvent pour les fonds d'investissement, ce démarrage lent correspond à la durée nécessaire pour ces fonds de bien faire connaître leur cible et d'affiner les critères de sélection. Un objectif de 6 investissements au total est fixé pour 2015.

- **Financités** : ce fonds solidaire dédié au financement d'entreprises implantées dans les quartiers de la politique de la ville a achevé sa phase d'investissement et gère désormais uniquement la sortie des participations encore en portefeuille. Au total, le bilan est mitigé pour le fonds qui a connu une sinistralité importante et aucun dossier réellement emblématique. L'équipe cherche aujourd'hui à lever un deuxième véhicule mais les conditions fixées par les actionnaires historiques (taille minimale, structuration de l'équipe) n'ont pour le moment pas été levées.

#### • **Le Prêt Participatif de Développement Innovation non technologique (PPDI)**

Ce produit a pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises et de pallier une carence de l'offre existante sur le marché. Il vise spécifiquement les petites entreprises en création ou primo développement. Le montant du prêt est compris entre 30 000 € et 200 000 €, remboursable sur 7 ans dont 2 ans de différé, aucune caution personnelle n'est demandée au dirigeant. Ce dispositif sera doté d'une AP globale de **6 M€** en 2015 (+ 2 M€ par rapport à 2014).

#### • **Rebonds, le dispositif d'accompagnement des entreprises en difficulté**

Ce dispositif vise l'anticipation et l'accompagnement des entreprises en difficulté. Il propose différentes modalités de soutien selon le degré de difficultés rencontrées et le stade d'avancement de ces difficultés. Pour permettre la mise en place des différents étages de ce dispositif (Rebond Prévention, Rebond Sauvegarde et Rebond Reprise), il est proposé une dotation de **12 M€**.

En effet, malgré le démarrage difficile de ce dispositif en 2014, après avoir amélioré les conditions de son déploiement, il semble nécessaire de concentrer des moyens budgétaires conséquents pour accompagner les entreprises en difficulté conjoncturelles et structurelles.



Par ailleurs, l'étage Rebond Accompagnement a été comptablement requalifié en soutien en fonctionnement. Il figure donc budgétairement en section de fonctionnement (à hauteur de 1,2 M€).

- **Le soutien à la création/transmission des SCOP**

L'action régionale consiste à encourager la création/reprise d'entreprises sous forme de SCIC/SCOP grâce au versement d'une prime. Une enveloppe constante de **0,35 M€** est proposée afin d'accompagner une quarantaine d'entreprises en 2015.

Une évaluation du dispositif sera engagée en 2015 sur l'ensemble des modalités de soutien régionale aux SCOP avec l'objectif de dynamiser cette forme d'entrepreneuriat.

- **Les primes à la création pour les bénéficiaires de microcrédits ADIE**

Une dotation de **2,2 M€**, cohérente par rapport aux objectifs d'activité, est proposée pour permettre le versement des primes au démarrage et à l'embauche des créateurs financés et accompagnés par l'ADIE. Le montant de ces primes dépend du montant du microcrédit associé, du régime fiscal et du secteur d'activité. Plus de 1 500 primes seront attribuées en 2015, simultanément à l'octroi du microcrédit.

- **Les Points d'Accueil à la Création d'Entreprise (PACE)**

Ces espaces, implantés au cœur des quartiers politique de la ville, ont vocation à assurer l'accueil, la première information et orientation des porteurs d'idées ou de projets de création d'activités, issus de ces territoires.

Il est proposé une dotation constante de **0,07 M€** en 2015 pour soutenir les investissements initiaux de 4-5 nouveaux PACE.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>15,300</b>	<b>13,000</b>	<b>7,600</b>	<b>5,800</b>
<i>HP91-002</i>	<i>15,300</i>	<i>13,000</i>	<i>6,600</i>	<i>4,800</i>
<i>PJ91-002</i>			<i>1,000</i>	<i>1,000</i>
Immobilier d'entreprises	11,000	9,000	5,000	4,600
<i>hcdp</i>	<i>11,000</i>	<i>9,000</i>	<i>4,000</i>	<i>3,600</i>
<i>cpj</i>			<i>1,000</i>	<i>1,000</i>
Zones d'activités économiques	4,000	4,000	2,300	1,200
<i>hcdp</i>				
Investissement dans les friches industrielles	0,300		0,300	
<i>hcdp</i>				

Au regard d'une moindre présentation de dossiers de la part des collectivités, le programme sera doté d'une enveloppe annuelle de **13 M€** pour les projets relatifs au parcours résidentiel du créateur d'entreprises innovantes, que ce soit pour de l'immobilier exemplaire ou pour des écoparcs et écopoles.

**Action : Immobilier d'entreprises**

Concernant le volet immobilier d'entreprises, il est prévu d'accompagner en 2015, sous réserve de leur conformité aux règlements régionaux, des projets de pépinières sur les thématiques des éco-activités et du numérique au sein des différents départements franciliens.

Il est proposé pour répondre à l'ensemble de ces projets une enveloppe de **9 M€**.

**Action : Zones d'activités économiques**

Concernant le volet ZAE/Ecoparcs, les **4 M€** proposés permettront entre autres la requalification de zones d'activités économiques telle que prévue dans les contrats de développement territoriaux ou dans les Pactes.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>2,000</b>	<b>1,400</b>	<b>2,000</b>	<b>1,600</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	2,000	1,400	2,000	1,600

Ce programme regroupe les outils de financement des entreprises sociales et solidaires ainsi que le soutien en investissement des projets portés par les structures d'insertion par l'activité économique. Il fera l'objet d'une autorisation de programme de **1,4 M€**.

**Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire**

L'enveloppe de **1,4 M€** tient compte des capacités de recyclage des fonds concernés. La Région abondera :

- le fonds de garantie France Active à hauteur de 0,5 M€ ;
- le fonds de prêt d'honneur de l'ADIE (non abondé en 2014), complémentaire au microcrédit, à hauteur de 0,3 M€ ;
- le volet investissement de l'ARSIE à hauteur de 0,6 M€.

Par ailleurs, le fonds d'investissement solidaire Equisol dispose des moyens suffisants à l'exercice de son activité grâce à des affectations antérieures.

## 92 - Recherche et innovation

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>13,290</b>	<b>12,500</b>	<b>10,400</b>	<b>7,700</b>
<i>HP92-002</i>	<i>13,290</i>	<i>12,000</i>	<i>10,400</i>	<i>7,100</i>
<i>PJ92-002</i>		<i>0,500</i>		<i>0,600</i>
Aide à l'innovation des entreprises	10,500	12,000	8,600	7,100
<i>hcdp</i>				
Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques	2,790	0,500	1,000	0,600
<i>hcdp</i>	<i>2,790</i>		<i>1,000</i>	
<i>cpj</i>		<i>0,500</i>		<i>0,600</i>
Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes			0,800	
<i>hcdp</i>				

Il est prévu pour ce programme un montant de **12,5 M€** en autorisations de programme afin d'aider les PME dans la réalisation de leurs projets de recherche-développement et innovation, de la preuve du concept à la mise en œuvre d'expérimentations et démonstrateurs ainsi que leur hébergement dans des structures ad hoc (incubateurs ou autres).

### Action : Aide à l'innovation des entreprises

Le soutien régional à l'innovation des entreprises se traduit par plusieurs types d'aide en fonction du niveau d'innovation de leurs projets : l'Aide à la MATuration de projets innovants (AIMA), l'Aide à l'Innovation Responsable (AIR) et l'Aide à l'eXPérimentation (AIXpé) créées respectivement en 2009 et 2012 dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation et la Conversion Écologique et Sociale (FRICES) conjoint avec Bpifance.

AIMA (volet faisabilité du projet) et AIXPé (volet expérimentation in situ in vivo du projet) sont cofinancées par la Région et Bpifance tandis que AIR, dédiée aux éco-innovations et à l'éco-design (projets de R&D&I adossés aux critères du développement durable), est entièrement financée par la Région.

Le succès immédiat rencontré par ces aides s'étant largement confirmé, il est proposé de reconduire ces actions en leur affectant une dotation de **12 M€** pour 2015. Ces crédits seront à répartir au sein du FRICES entre les trois dispositifs qui contribuent aux objectifs de renforcement du potentiel d'innovation inscrits dans la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) et aux objectifs de conversion écologique et sociale de la Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI).

### Action : Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques

Concernant les locaux et équipements des structures d'aide à la maturation de projets innovants, **0,5 M€** seront mobilisés pour des projets de construction, d'aménagement ou d'équipement de lieux dédiés à l'accueil des jeunes entreprises innovantes. En effet, les acteurs de l'innovation convergent tous pour affirmer que le développement massif de créations d'entreprises innovantes doit passer par la mise en place de lieux où le « parcours de l'entrepreneur » est au cœur de la problématique. Le soutien régional triennal en faveur des structures ayant été revu en 2014, peu d'investissements (travaux, équipements) sont prévus.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>26,000</b>	<b>27,000</b>	<b>12,000</b>	<b>12,500</b>
<i>HP92-005</i>				
Soutien à la partie publique des pôles	12,000	12,000	6,000	6,500
<i>hcdp</i>				
Soutien à la partie privée des projets des pôles	14,000	15,000	6,000	6,000
<i>hcdp</i>				

Le soutien aux projets collaboratifs de recherche des pôles de compétitivité est un axe fort de la politique régionale réaffirmé dans la SRDEI.

La politique nationale de soutien aux pôles de compétitivité a été reconduite en 2012 avec une enveloppe du Fond Unique Interministériel (FUI) à hauteur de 100 M€. L'effet de levier des aides régionales (aides totales obtenues / subventions régionales), de l'ordre de 4, indique que le dispositif bénéficie encore d'un large partenariat public associant État, Région et Départements, comme en témoignent les signatures par l'ensemble des financeurs des Contrats de Performance 2013-2019.

En dotant ce dispositif de **27 M€** en 2015, la Région pourra continuer à jouer un rôle déterminant dans l'attribution d'aides publiques aux projets franciliens de R&D collaborative, notamment en direction des PME.

Ce niveau de dotation devrait également permettre de soutenir de nouveaux projets qui n'ont pu voir le jour en 2014 tels que les projets de l'IRT SystemX (projets Smart Grid). Au-delà des plateformes, les projets de R&D ont également parfois besoin d'être testés et expérimentés au préalable et peuvent avoir besoin de prototypes pour faire la preuve du produit ou process visé auprès des investisseurs potentiels. Le budget prévu devrait permettre, dans cet esprit, de financer des démonstrateurs, expérimentations et prototypes, éventuellement par appel à projets spécifiques, en aval de projets de recherche collaboratifs précédemment accompagnés.

De 2005 à 2013, la Région a apporté plus de 210 M€ de financements à 320 projets collaboratifs des pôles pour 420 laboratoires de recherche franciliens et 370 entreprises.

#### **Action : Soutien à la partie publique des pôles**

Une dotation de **12 M€** est proposée pour les laboratoires publics associés à ces projets.

#### **Action : Soutien à la partie privée des projets des pôles**

Une dotation de **15 M€** est proposée pour les acteurs privés (PME, ETI et grandes entreprises) associés à ces projets.

## 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>20,000</b>	<b>26,000</b>	<b>7,450</b>	<b>12,000</b>
<i>HP94-001</i>				
Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires	20,000	26,000	7,450	12,000

### Action : Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires

Cette action permet de soutenir le dispositif PM'up. Sélectionnées dans le cadre d'appels à projets semestriels, les PME/PMI lauréates bénéficient d'un accompagnement durant trois ans pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement ambitieuse et responsable. Pour soutenir la création d'emplois dans ces entreprises, la Région mobilise une subvention pouvant atteindre 250 000 € sur trois ans. Cette aide est conditionnée à la mise en place d'une démarche de progrès RSE.

Une enveloppe de **26 M€** en autorisations de programme est proposée en 2015 (+6 M€ par rapport à 2014).

Elle permettra de mobiliser les aides relatives à :

- l'accompagnement de **200 entreprises supplémentaires**, au titre de la 1ère année de leur projet ;
- la poursuite en année 2 ou 3 des projets des **340 entreprises** retenues en 2013 et 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,440</b>	<b>0,180</b>	<b>0,290</b>	<b>0,100</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien aux investissements matériels et immatériels	0,440	0,180	0,290	0,100

### Action : Soutien aux investissements matériels et immatériels

Ce programme vise à soutenir les entreprises artisanales inscrites dans des démarches exemplaires d'investissements visant à réduire leur empreinte écologique. Les projets doivent permettre aux entreprises d'augmenter le niveau de protection de l'environnement découlant de leurs activités, en allant au-delà de la simple mise aux normes.

Il est proposé une dotation de **0,18 M€** pour accompagner la montée en puissance très progressive de ce dispositif, en hausse de 28% par rapport au niveau prévisionnel d'exécution 2014.

## 95 - Tourisme et thermalisme

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	<b>3,500</b>	<b>3,500</b>
<i>HP95-001</i>				
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	5,000	3,500	3,500

### Action : Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

La Région Ile-de-France intervient à différents titres dans ce programme, d'une part, par son dispositif phare, le Fonds de développement Touristique Régional (FDTR) et, d'autre part, au titre de dispositifs contractuels tels que le Contrat de Projet État-Région (CPER) ou les Contrats Particuliers Région-Départements (CPRD).

La stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) adoptée par délibération n° CR 11-99 du 17 novembre 2011 a acté le principe d'une révision en profondeur du soutien de la Région aux territoires par la création d'un Fonds de développement touristique régional (FDTR). A travers celui-ci, la Région vise à organiser une dynamique de développement territorial à caractère durable, assise sur une destination existante ou émergente, sur la base de projets créateurs d'emplois pérennes et contribuant à la conversion écologique et sociale du tourisme francilien.

Afin de renforcer son impact sur la création d'emplois, le FDTR cherche à maximiser l'effet-levier, en mettant en synergie les outils régionaux d'aide aux projets des opérateurs touristiques publics et privés avec d'autres dispositifs, au titre du développement économique, mais aussi de la culture et de l'aménagement notamment et en mutualisant les crédits régionaux avec des financements provenant d'autres collectivités et des organismes de financement tels que la Caisse des dépôts et la Banque publique d'investissement ainsi que les fonds européens.

La contribution à la conversion écologique et sociale du secteur, impératif de la stratégie régionale, a vu par ailleurs une démonstration concrète de son application en la matière sur les premiers projets touristiques aidés valorisant cette approche.

La dotation proposée s'élève à **5 M€**. Elle correspond :

- d'une part, au financement de nos engagements pris dans le cadre du CPRD 77 (Contrat Particulier entre la Région et le Département) concernant la dernière tranche du Pôle International de Tourisme de Fontainebleau (PIT), pour lequel une subvention de **1,15 M€** est à prévoir ;

- d'autre part, pour **3,85 M€** pour la réalisation de deux appels à projet dans le cadre du FDTR.

# FONCTIONNEMENT

# PROJET DE BUDGET 2015

## RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>935 - Aménagement des territoires</b>	<b>3,910</b>	<b>3,708</b>	<b>2,870</b>	<b>3,344</b>
<b>56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>3,910</b>	<b>3,708</b>	<b>2,870</b>	<b>3,344</b>
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>2,200</b>	<b>2,100</b>	<b>1,250</b>	<b>1,736</b>
<i>HP56-001</i>				
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	0,850	0,850	0,500	0,650
Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique	1,350	1,250	0,750	1,086
<b>Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC</b>	<b>1,710</b>	<b>1,608</b>	<b>1,620</b>	<b>1,608</b>
<i>HP56-003</i>				
La Fonderie	1,710	1,608	1,620	1,608
<b>939 - Action économique</b>	<b>67,173</b>	<b>63,022</b>	<b>62,640</b>	<b>55,886</b>
<b>91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>24,600</b>	<b>27,359</b>	<b>18,685</b>	<b>22,006</b>
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>4,075</b>	<b>4,797</b>	<b>3,150</b>	<b>3,000</b>
<i>HP91-001</i>				
Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement	4,075	4,797	3,150	3,000
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,450</b>	<b>0,350</b>	<b>0,300</b>
<i>HP91-002</i>				
Soutien aux projets de développement économique locaux	0,600	0,450	0,350	0,300
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>8,300</b>	<b>8,336</b>	<b>5,550</b>	<b>4,283</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	8,300	8,336	5,550	4,283
<b>Appui à l'attractivité et au développement économique francilien</b>	<b>11,625</b>	<b>13,776</b>	<b>9,635</b>	<b>14,423</b>
<i>HP91-006</i>	11,325	13,476	9,335	13,731
<i>PJ91-006</i>	0,300	0,300	0,300	0,692
Agence Régionale de Développement (ARD)	9,830		7,915	
Divers organismes de développement économique	0,885	0,795	0,850	1,442
Paris Région Entreprises (PRE)	0,910	12,981	0,870	12,981



**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>92 - Recherche et innovation</b>	<b>13,092</b>	<b>9,163</b>	<b>10,675</b>	<b>5,530</b>
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>11,292</b>	<b>7,463</b>	<b>9,275</b>	<b>4,130</b>
<i>HP92-002</i>	2,599	2,463	2,100	
<i>PJ92-002</i>	8,693	5,000	7,175	4,130
Structures d'appui à l'innovation	11,142	7,313	9,175	4,130
Etudes et communication citoyenne	0,150	0,150	0,100	
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>1,800</b>	<b>1,700</b>	<b>1,400</b>	<b>1,400</b>
<i>PJ92-005</i>				
Gouvernance des pôles de compétitivité	1,800	1,700	1,400	1,400
<b>94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>5,771</b>	<b>5,500</b>	<b>9,570</b>	<b>7,350</b>
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>5,071</b>	<b>4,800</b>	<b>9,170</b>	<b>6,950</b>
<i>HP94-001</i>	0,600	0,300	6,270	5,450
<i>PJ94-001</i>	4,471	4,500	2,900	1,500
Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	4,971	4,800	9,070	6,950
Assises de l'industrie	0,100		0,100	
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,700</b>	<b>0,700</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art	0,700	0,700	0,400	0,400
<b>95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>23,710</b>	<b>21,000</b>	<b>23,710</b>	<b>21,000</b>
<b>Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique</b>	<b>3,162</b>	<b>2,548</b>	<b>3,162</b>	<b>2,548</b>
<i>HP95-001</i>				
Réseaux d'accueil et d'information touristique	3,162	2,548	3,162	2,548
<b>Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme</b>	<b>20,548</b>	<b>18,452</b>	<b>20,548</b>	<b>18,452</b>
<i>HP95-002</i>				
Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	20,507	18,411	20,507	18,411
Autres soutiens dans le domaine du tourisme	0,041	0,041	0,041	0,041
<b>TOTAL</b>	<b>71,083</b>	<b>66,730</b>	<b>65,510</b>	<b>59,230</b>
HP	55,819	55,230	53,735	51,508
PJ	15,264	11,500	11,775	7,722

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	<b>Montant en M€</b>
<b>CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires</b>	<b>3,344</b>
<b>Sous fonction 56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>3,344</b>
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,100
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	3,244
<b>CHAPITRE 939 - Action économique</b>	<b>55,886</b>
<b>Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>22,006</b>
611 : Contrats de prestations de services	0,440
65734 : Communes et structures intercommunales	0,440
65738 : Organismes publics divers	1,761
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	19,365
<b>Sous fonction 92 - Recherche et innovation</b>	<b>5,530</b>
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,055
65738 : Organismes publics divers	3,097
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,378
<b>Sous fonction 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>7,350</b>
65738 : Organismes publics divers	5,510
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	1,840
<b>Sous fonction 95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>21,000</b>
6568 : Autres participations	0,011
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	20,989
<b>TOTAL</b>	<b>59,230</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 935 - Aménagement des territoires

### 56 - Technologies de l'information et de la communication

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>2,200</b>	<b>2,100</b>	<b>1,250</b>	<b>1,736</b>
<i>HP56-001</i>				
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	0,850	0,850	0,500	0,650
<i>hcdp</i>				
Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique	1,350	1,250	0,750	1,086
<i>hcdp</i>				

A côté de l'accompagnement de projets d'aménagement numérique du territoire, des actions visant à la diffusion des outils des technologies de l'information et de la communication, de leurs usages, services et contenus sont mises en œuvre au titre de la politique en matière de technologies de l'information et de la communication, en direction de divers publics : PME et centres de formation des apprentis, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, tissu associatif, collectivités et territoires. Dans un objectif de stimulation du potentiel de créativité et de foisonnement des talents franciliens, le programme « aide au développement du territoire numérique » est doté en autorisations d'engagement à hauteur de **2,1 M€**. Il prévoit des moyens renouvelés pour assurer l'animation de la vie numérique francilienne et l'appui aux acteurs de la société de l'information.

#### Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

Les actions relatives à la diffusion des usages et contenus numériques recouvriront les domaines d'intervention suivants :

- le soutien aux projets numériques des PME franciliennes accueillant des apprentis (dispositif "ApprenTic") ;
- les initiatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en vue de la numérisation, la valorisation et la diffusion des fonds pédagogiques ;
- les projets des collectivités sélectionnés dans le cadre du règlement d'intervention relatif à l'e-administration ;
- les initiatives sélectionnées dans le cadre de la coopération internationale en matière de numérique.

L'enveloppe proposée en 2015 s'établit à **0,85 M€**.

#### Action : Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique

L'affectation relative à cette action permettra de mettre en œuvre plusieurs types de projets :

- concernant le volet événementiel : Futur en Seine, Festival « Open World Forum » par exemple et d'autres d'intérêt régional ;
- concernant le soutien aux acteurs régionaux (règlement S2AR de la délibération cadre numérique) : l'objectif est de poursuivre le soutien apporté depuis quelques années aux projets structurants d'associations emblématiques de l'écosystème numérique francilien ;
- concernant des actions diverses : les cotisations par exemple aux associations œuvrant en faveur du numérique.

L'enveloppe proposée en 2015, à hauteur de celle des trois dernières années, s'établit à **1,25 M€**.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC</b>	<b>1,710</b>	<b>1,608</b>	<b>1,620</b>	<b>1,608</b>
<i>HP56-003</i>				
La Fonderie	1,710	1,608	1,620	1,608

Le budget de la Fonderie , Agence Régionale du Numérique s'établit à **1,608 M€**. Il intègre la subvention, auparavant dissociée, pour les missions relatives à la plateforme Paris Région Entreprises, ce qui conduit à une baisse de 10% de la subvention à périmètre constant. Cela permettra de confirmer la place de cette structure d'accompagnement de l'innovation comme outil opérationnel au service des actions et de la visibilité des politiques publiques numériques régionales.

#### **Action : La Fonderie**

L'activité de la Fonderie s'articule autour de trois fonctions et se poursuit en 2015 :

- en support des services de la Région , tout au long de la mise en œuvre de dispositifs ;
- en propre sur la structuration des acteurs, sur l'approfondissement du travail de sensibilisation et d'accompagnement à l'ouverture des données (*open data*) et à leur mise en valeur (*data visualization*), sur le suivi de projets européens et enfin sur la déclinaison de la stratégie numérique du projet Paris Région Entreprises,
- en transversal, la Fonderie continuera et approfondira sa mission de veille, la confortant comme centre de ressource sur le numérique sur le territoire francilien.

## 939 - Action économique

### 91 - Interventions économiques transversales

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>4,075</b>	<b>4,797</b>	<b>3,150</b>	<b>3,000</b>
<i>HP91-001</i>				
Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement	4,075	4,797	3,150	3,000

Ce programme est doté de **4,797 M€** en autorisations d'engagement. Il porte le soutien régional aux opérateurs de la gamme de financement régionale. Il regroupe également les moyens dédiés au fonctionnement des plateformes dématérialisées d'information sur la création d'entreprise ("creersaboite.fr") et d'accès aux marchés publics franciliens ("Maximilien"). Il intègre enfin le volet fonctionnement du dispositif Rebonds (Rebond accompagnement) et les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat.

#### **Action : Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement**

Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs dédiés à la création et au premier développement des entreprises, le dispositif Rebond accompagnement dédié aux entreprises en difficulté ainsi que deux plateformes dématérialisées :

- **Les plateformes dématérialisées**

- Le site **creersaboite.fr** dont l'animation, la promotion et la maintenance requièrent une dotation de **0,180 M€** dans le cadre des engagements pris par marché public, renouvelé en 2015.

- La plateforme de dématérialisation des marchés publics « **Maximilien** » à hauteur de **0,300 M€** afin de faire vivre et développer ce portail des marchés publics franciliens (avis de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau des acheteurs publics). En moyenne, plus de 3 000 avis de marchés de pouvoirs adjudicateurs franciliens peuvent être consultés chaque jour par les entreprises. Près de 20 000 comptes utilisateurs entreprises ont d'ores et déjà été créés.

L'enveloppe, constante par rapport à 2014, se justifie par la montée en charge très progressive de l'outil.

- **Le soutien aux opérateurs du financement**

Les réseaux de **Business Angels** sont soutenus à hauteur de **0,192 M€**, montant stable par rapport à 2014. Les 12 associations partenaires soutenues dans ce cadre présentent chaque année environ 500 projets franciliens à leurs membres afin qu'ils investissent dans des entreprises en création et les accompagnent pendant plusieurs années.

Comme en 2014, les plateformes locales, départementales et régionales de **prêt d'honneur** sont soutenues à hauteur de **1,750 M€**. Ce réseau regroupe 22 associations et permet de financer plus de 1 000 entreprises/an pour un montant moyen de prêt d'honneur d'environ 15 000 € avec un effet levier de l'ordre de 6, ce qui signifie qu'1 € de prêt d'honneur permet de lever 6€ de prêt bancaire.

- **L'aide au montage des petits dossiers pour les sociétés régionales de capital investissement**

Une dotation de **0,075 M€** est proposée afin de contribuer à équilibrer le modèle économique des fonds d'investissement qui se positionnent sur des dossiers d'investissement de faibles montants (moins de 150 000 €) et qui nécessitent néanmoins les mêmes coûts d'expertises que les dossiers de plus grande envergure.

- **L'accompagnement à la création/reprise/transmission sous forme de SCIC ou de SCOP**

Dans le cadre du partenariat avec l'**Urscop**, ce dispositif est doté de **0,250 M€**. Cette enveloppe est stable par rapport à 2014, elle correspond au nombre estimé de structures nouvelles accompagnées : en 2015, une cinquantaine de SCOP en création ou transmission devraient bénéficier des conseils de l'URSCOP grâce au soutien régional.

- **Le volet fonctionnement du dispositif Rebonds (Rebond Accompagnement)**

Ce dispositif d'anticipation et d'accompagnement des entreprises en difficulté est doté de **1,2 M€**, nécessaire à l'accompagnement de 100 entreprises dans le cadre de procédures amiables.

- Les dispositifs renouvelés en faveur de **l'entrepreneuriat** en Ile-de-France et de **l'attractivité économique des quartiers**

Il est proposé une dotation globale de **0,850 M€** pour :

- mettre en œuvre les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat prévus dans la délibération cadre relative à la politique régionale de soutien à l'entrepreneuriat, votée par délibération n° CR 87-13 du 21 novembre 2013,

- poursuivre le soutien régional aux Points d'Accueil Création d'Entreprises (**PACE**) dans les quartiers, aux conventions d'affaires **Créarif**, aux structures partenaires de l'Ecole Régionale de Projets (**ERP**) et au Bus de l'Entrepreneuriat.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,450</b>	<b>0,350</b>	<b>0,300</b>
<i>HP91-002</i>				
Soutien aux projets de développement économique locaux	0,600	0,450	0,350	0,300

Dans le cadre de l'appui au développement économique des territoires, il est proposé une enveloppe de **0,45 M€** en autorisations d'engagement.

**Action : Soutien aux projets de développement économique locaux**

En 2015, cette dotation permet de soutenir divers projets structurants issus des territoires prioritaires ou de réseaux d'entreprises franciliens : l'activité artisanale d'art en sud Seine-et-Marne, les petites librairies et disquaires à Paris (accès aux marchés publics, reprises d'entreprises, plateforme RH, etc.), le Bioparc (Cancer Campus) dans le Val-de-Marne, l'attractivité économique de la Vallée de la Seine, une grappe d'entreprises dédiées à l'éco-habitat dans la cité Val Vert et sur les fonciers libérés de l'ex-base aérienne 217 sur le territoire du Val-d'Orge, la filière écoconstruction sur le secteur de Plaine Commune ainsi que la filière aéronautique dans le Val-d'Oise autour de Cergy-Pontoise.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>8,300</b>	<b>8,336</b>	<b>5,550</b>	<b>4,283</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	8,300	8,336	5,550	4,283

Ce programme contribue à soutenir les structures d'accompagnement à la création d'activités sociales et solidaires, les opérateurs de la gamme de financement ESS, les dynamiques territoriales et sectorielles, les actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'innovation sociale, l'insertion par l'activité économique ainsi que l'Atelier, organisme associé de la Région.

Une enveloppe globale de **8,336 M€** en autorisations d'engagement est prévue sur ce programme.

#### **Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire**

Cette action unique est ventilée comme suit :

- l'appui aux **43 Couveuses et Coopératives d'Activités et d'Emplois** à hauteur de **2,3 M€** pour accompagner près de 1 000 porteurs de projets et sécuriser la création d'entreprise ;
- le soutien au fonctionnement des **opérateurs de la gamme de financement ESS** via le **réseau France Active** (Ile-de-France Active et les huit fonds territoriaux) pour son activité de financement des TPE et des entreprises sociales et solidaires à hauteur de **0,900 M€**. France Active développe des solutions de financement (prêts, garanties d'emprunt, contrats d'apport associatif) et accompagne individuellement chaque porteur de projet ;
- l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (**ADIE**) pour son activité de financement à la création des entreprises par le micro-crédit à hauteur de **0,800 M€** ;
- l'**Union Régionale des SCOP (Urscop)** pour sa mission de communication et de sensibilisation des prescripteurs à hauteur de **0,100 M€** et l'association **Finansol** pour sa mission de sensibilisation à l'épargne solidaire à hauteur de **0,100 M€** ;
- le soutien aux **filières** stratégiques de l'ESS (Commerce équitable, Insertion par l'Economie et secteur Sanitaire et social) et aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (**PTCE**) à hauteur de **1 M€** ;
- la **sensibilisation** à l'ESS et à l'innovation sociale et l'accompagnement à l'émergence et au premier développement de **projets socialement innovants** à hauteur de **2 M€** ;
- le soutien au développement de **l'insertion par l'activité économique** à hauteur de **0,290 M€**, à travers deux dispositifs : le volet fonctionnement de l'**ARSIE** et l'**aide au sauvetage des structures d'insertion par l'activité économique** afin d'accompagner les SIAE en difficultés ;
- le soutien au fonctionnement de l'**Atelier** à hauteur de **0,846 M€**, soit un effort de -10% de la dotation régionale par rapport à 2014, comme pour l'ensemble des organismes associés. L'Atelier poursuit ses missions de centre de ressources et de sensibilisation du grand public à l'ESS, d'accueil et d'orientation des porteurs de projets vers les partenaires de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises. Il structure son action en faveur de la diffusion territoriale de l'ESS, en lien notamment avec les PTCE, et contribue au développement de l'innovation sociale. Enfin, il fait vivre l'Observatoire de l'ESS, en lien avec la Chambre Régionale de l'ESS et le Centre de Ressources des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (C2RA) dans le cadre d'un partenariat tripartite avec la CDC et l'État (Direccte).

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Appui à l'attractivité et au développement économique francilien</b>	<b>11,625</b>	<b>13,776</b>	<b>9,635</b>	<b>14,423</b>
<i>HP91-006</i>	11,325	13,476	9,335	13,731
<i>PJ91-006</i>	0,300	0,300	0,300	0,692
Agence Régionale de Développement (ARD)	9,830		7,915	
<i>hcdp</i>				
Divers organismes de développement économique	0,885	0,795	0,850	1,442
<i>hcdp</i>	0,585	0,495	0,550	0,750
<i>cpj</i>	0,300	0,300	0,300	0,692
Paris Région Entreprises (PRE)	0,910	12,981	0,870	12,981
<i>hcdp</i>				

Ce programme regroupe les moyens dédiés aux soutiens à divers organismes auxquels la Région verse une cotisation ou une subvention de partenariat.

Au total, il est proposé une enveloppe de **13,776 M€** en autorisations d'engagement, dont 12,981 M€ en faveur de l'organisme associé Paris Région Entreprises (PRE), fruit de la fusion, au cours de l'année 2014, de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et du Centre Francilien de l'Innovation (CFI). Une baisse de 10% a été appliquée comme pour l'ensemble des organismes associés. La ligne budgétaire précédemment dédiée à l'ancienne plateforme de services PRE a été fusionnée avec la ligne dédiée à la nouvelle agence.

#### Action : Divers organismes de développement économique

Les cotisations et subventions à verser aux organismes partenaires de la Région (CODEV, ORIE, CERC, RTES, P3MIL, Pacte PME, GIP Emploi Roissy, Orly International, Hubstart notamment) sont estimées à **0,495 M€**. Ces organismes sont des lieux d'analyse et de production de données économiques et sociales utiles aux processus d'élaboration des politiques publiques régionales. Ils sont aussi pour certains des outils d'animation de politiques économiques et d'attractivité infra régionales et d'interface entre les acteurs économiques et les institutions publiques.

Par ailleurs, il est également proposé le maintien de la subvention à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) à hauteur de **0,3 M€**, budget constant par rapport à 2014.

Cet organisme, cofinancé par l'Etat, l'ANACT, la Région et le FSE, a pour mission d'appuyer les entreprises et leurs partenaires dans leur démarche de promotion des actions d'amélioration des conditions de travail et de la performance économique.

#### Action : Paris Région Entreprises (PRE)

Il est proposé une dotation de **12,981 M€ en faveur de la nouvelle agence Paris Region Entreprises**. Cette agence, fruit de la fusion de l'ARD et du CFI, a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et compte près de 115 collaborateurs.

La SRDEI fait le choix d'un développement ouvert sur le monde, volontariste, axé sur la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne. En orientant l'action économique régionale vers le soutien à l'innovation et la recherche d'une plus grande cohésion territoriale, cette stratégie vise à mieux coordonner les ressources des différents acteurs et fait du renforcement des PME et PMI franciliennes l'une de ses toutes premières priorités. Le pari est bien de renforcer l'efficacité de l'écosystème régional pour amplifier le développement de l'Ile-de-France, créer des emplois tout en améliorant le bien-être et réduisant l'empreinte écologique de l'activité économique.

Dédiée au développement des entreprises franciliennes à potentiel, l'agence Paris Région Entreprises sera porteuse de ce positionnement, le renforcera en soutenant l'innovation et l'internationalisation des



entreprises les plus porteuses de valeur ajoutée économique, sociale et écologique.

Dans ce cadre, les principales missions de Paris Région Entreprises sont les suivantes :

- fédérer et assurer une meilleure coordination des acteurs franciliens du développement économique, de l'innovation et du rayonnement international, dans un écosystème simplifié et lisible, de sorte à, notamment, garantir à toute entreprise l'identification de l'interlocuteur en mesure de répondre à son besoin ;
- accélérer le développement des entreprises "à potentiel", prioritairement les PME, en mettant l'accent sur l'innovation et le transfert de technologie, le développement international ainsi que la responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;
- implanter en Ile-de-France des nouvelles entreprises à potentiel contribuant à un développement dynamique, innovant et soutenable de l'économie francilienne.

Paris Région Entreprises agit ainsi en pivot fédérateur de l'appui apporté à ces entreprises dans un objectif de lisibilité, simplification et efficacité de cet appui, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème francilien. La mise en place d'une ingénierie publique d'accompagnement coordonnée et proactive apparaît pour les entreprises comme un levier majeur visant à renforcer l'efficacité des appuis qui leurs sont destinés. Dans ce cadre, les entreprises souhaitent une coordination accrue des acteurs de l'écosystème francilien afin de rendre plus lisible et cohérente l'offre de services régionale. L'action de Paris Région Entreprises, au côté de la Région, n'aura de sens que si elle associe l'ensemble des principaux acteurs de l'écosystème francilien, tout en intégrant les interventions déjà déployées par chacun.

Pour l'ensemble de ces missions, l'agence dispose également d'un réseau au cœur des grandes régions mondiales innovantes.

Enfin, elle peut être mobilisée, à la demande de sa gouvernance, afin d'intervenir sur des projets économiques d'envergure régionale.

Cette dotation inclue la quote-part (ex CFI et ex ARD) de la subvention spécifique antérieurement attribuée à la plateforme de services PRE.

Cette nouvelle agence sera dotée d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), conformément à la charte des organismes associés, proposé en délibération lors d'une Commission Permanente début 2015. Ce COM sera assorti d'indicateurs de mesure d'activité et d'efficacité : effectifs et évolution, masse salariale, budget et part de subvention régionale, nombre d'entreprises accompagnées, croissance des emplois et du CA pour les entreprises accompagnées, taux de satisfaction des entreprises accompagnées, nombre d'actions de valorisation mises en place, conventionnement avec les partenaires, taux de réalisation du plan d'action annuel, etc.

## 92 - Recherche et innovation

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>11,292</b>	<b>7,463</b>	<b>9,275</b>	<b>4,130</b>
<i>HP92-002</i>	2,599	2,463	2,100	
<i>PJ92-002</i>	8,693	5,000	7,175	4,130
Structures d'appui à l'innovation	11,142	7,313	9,175	4,130
<i>hcdp</i>	2,449	2,313	2,000	
<i>cpj</i>	8,693	5,000	7,175	4,130
Etudes et communication citoyenne	0,150	0,150	0,100	
<i>hcdp</i>				

L'enveloppe de **7,463 M€** est répartie entre plusieurs acteurs Franciliens de l'accompagnement de l'innovation : le Lieu du Design, les incubateurs et grands lieux intégrés d'innovation ainsi que différents clusters. Un budget communication et études est également prévu sur ce programme.

### Action : Structures d'appui à l'innovation

Sont affectés sur ce programme **2,313 M€** hors CPER.

Comme les années antérieures, le Lieu du Design (LDD) continuera en 2015 à accompagner les PME/PMI dans leurs démarches d'intégration du design comme élément majeur de leurs innovations. Pour ce faire, il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de **1,553 M€**, soit une baisse de 10% par rapport à 2014, comme pour les autres organismes associés de l'innovation. Il est également proposé d'accompagner différents réseaux d'acteurs sectoriels en Ile-de-France pour un total de **0,760 M€**.

- OpticsValley (OV) à hauteur, comme les années précédentes, de 0,400 M€, pour aider au développement de ses actions en faveur de la mise en relation entre universités, écoles, laboratoires et entreprises sur les volets de l'instrumentation, des éco-activités et des télécoms ;

Opticsvalley maintient son travail d'animateur, de fédérateur et d'accompagnateur pour les membres de son réseau et axe sa stratégie selon trois axes : offrir de nouveaux services à valeur ajoutée pour les entreprises et les centres de recherche ; accentuer l'effort au sein des programmes régionaux et départementaux ; dynamiser la filière optique. En outre, lauréat d'un programme investissement d'avenir, OV s'impliquera dans l'animation de la filière photonique française ;

- Capital Games à hauteur de 0,180 M€, labellisé comme OV grappe d'entreprises par la DATAR, est un cluster francilien sur la thématique des jeux vidéo. Ses actions en faveur de l'industrie des jeux vidéo relèvent de différents domaines : la sensibilisation, la formation et l'évènementiel ;

- Silver Valley à hauteur de 0,180 M€.

Par ailleurs, **5 M€** sont mobilisés dans le cadre du CPER pour le soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants (incubateurs) afin de favoriser l'émergence et la finalisation d'entreprises, de produits et de services innovants. Ce montant s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets triennal qui a permis de conforter le développement de nouvelles structures d'accompagnement : 23 contre 18 sur la période 2011-2013.

### Action : Etudes et communication citoyenne

Dotée de **0,15 M€** cette action a pour vocation d'une part à permettre l'évaluation de l'action régionale en matière d'innovation et d'autre part à couvrir les prestations nécessaires à la réalisation de supports de communication souhaités par les élus afin de valoriser la politique régionale de l'innovation.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>1,800</b>	<b>1,700</b>	<b>1,400</b>	<b>1,400</b>
<i>PJ92-005</i>				
Gouvernance des pôles de compétitivité	1,800	1,700	1,400	1,400

#### Action : Gouvernance des pôles de compétitivité

Le soutien aux projets collaboratifs de recherche des pôles de compétitivité est un axe fort de la politique régionale, réaffirmé en 2013 avec la signature par la Région des nouveaux contrats de performance 2013-2019 des pôles franciliens.

En dotant ce dispositif de **1,7 M€** le Conseil Régional d'Île-de-France pourra honorer les engagements de financement inscrits dans les nouveaux contrats de performance et soutenir des actions spécifiques interpôles.

## 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>5,071</b>	<b>4,800</b>	<b>9,170</b>	<b>6,950</b>
<i>HP94-001</i>	0,600	0,300	6,270	5,450
<i>PJ94-001</i>	4,471	4,500	2,900	1,500
Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	4,971	4,800	9,070	6,950
<i>hcdp</i>	0,500	0,300	6,170	5,450
<i>cpj</i>	4,471	4,500	2,900	1,500
Assises de l'industrie	0,100		0,100	
<i>hcdp</i>				

Une enveloppe totale de **4,8 M€** est prévue pour 2015, au même niveau que le réalisé 2014.

### Action : Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

Le Think Lab est doté d'une AE de **0,300 M€** afin de :

- maintenir ses cotisations au sein de divers organismes (Futuribles, La Fabrique de l'Export) et acquérir des outils de veille thématique et des bases de données ;
- faire vivre le Think Lab en organisant des appels à projet ou concours ;
- mener des études nécessaires pour orienter l'action économique ;
- communiquer par la valorisation d'études et de réflexions collectives : ateliers networking, séminaires ou colloques, à destination des acteurs économiques en priorité mais également de la société civile.

Dans le cadre du CPER, le **soutien aux plans filières** nécessitera des financements en 2015 à hauteur de **4,500 M€** pour soutenir les plans filières Eco-activités, Optique et Systèmes Complexes, Numérique, interfilières Industries (mécanique, aéronautique et automobile), poursuivre et renforcer les actions engagées notamment suite au retrait pour partie de l'État dans le cadre des financements des actions en faveur des entreprises des pôles de compétitivité.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,700</b>	<b>0,700</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art	0,700	0,700	0,400	0,400

### Action : Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art

Il est proposé de doter l'action unique de ce programme dédié au soutien à l'artisanat de **0,7 M€** en autorisations d'engagement pour déployer les dispositifs définis dans la délibération cadre en faveur de l'artisanat et des métiers d'art et de la création :

- faciliter la transmission en poursuivant l'effort d'évaluation des entreprises à céder et organiser la mise en relation entre cédant et repreneur ;
- accompagner le développement international ;
- améliorer la visibilité des métiers d'art et de la création et mieux structurer cette filière d'activité spécifique pour optimiser son développement.

## 95 - Tourisme et thermalisme

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique</b>	<b>3,162</b>	<b>2,548</b>	<b>3,162</b>	<b>2,548</b>
<i>HP95-001</i>				
Réseaux d'accueil et d'information touristique	3,162	2,548	3,162	2,548

### Action : Réseaux d'accueil et d'information touristique

Les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly constituent les principales portes d'entrées des touristes, en particulier étrangers, se rendant en France. A la suite de différentes enquêtes qui ont souligné la qualité insuffisante de l'accueil et de l'information touristique, la Région a souhaité dès 2005, dans le cadre d'une première convention avec Aéroports de Paris, améliorer les dispositifs en s'appuyant sur l'expertise et les moyens des principaux organismes associés dans le domaine du tourisme. La volonté de la Région et d'Aéroports de Paris d'inscrire leur action dans la durée, s'est traduite par la signature d'une nouvelle convention en novembre 2008.

Cette action a vocation à financer le fonctionnement des 7 espaces d'accueil et d'information touristique ouverts par la Région dans les aéroports franciliens (5 à Paris-Charles-de-Gaulle et 2 à Paris-Orly). Leur chiffre d'affaires croissant témoigne d'un réel besoin des touristes comme de l'indéniable qualité des prestations proposées aux visiteurs. Au vu du bilan de fréquentation et notamment de la nature des renseignements demandés, il apparaît bien que ces points rendent un réel service sur le plan touristique mais aussi aéroportuaire.

Une nouvelle convention a été établie pour la période 2014-2018. Elle prévoit de s'orienter progressivement vers une répartition des coûts plus équilibrée en faveur de la Région. Cette évolution rend compte de la réalité d'un service dont bénéficie directement la plateforme aéroportuaire, dont la Région a eu l'initiative, et qui, son rythme de croisière maintenant atteint, doit pouvoir être aujourd'hui davantage intégré dans les services offerts par ADP à ses passagers.

La dotation proposée à hauteur de **2,548 M€** permettra de financer en année pleine le fonctionnement des 7 points d'accueil à Roissy et Orly.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme</b>	<b>20,548</b>	<b>18,452</b>	<b>20,548</b>	<b>18,452</b>
<i>HP95-002</i>				
Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	20,507	18,411	20,507	18,411
<i>hcdp</i>				
Autres soutiens dans le domaine du tourisme	0,041	0,041	0,041	0,041
<i>hcdp</i>				

### Action : Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme

Cette action est dotée d'un budget de 18,41 M€, en réduction de l'ordre de 10,2 % par rapport au budget primitif 2014. Elle est répartie comme suit auprès des organismes associés :

### **- Le Comité Régional du Tourisme (CRT) :**

Après une augmentation significative de la subvention régionale en 2008 et 2009, puis une stabilisation de 2010 à 2012, en 2013 le CRT a bénéficié de l'impact du remboursement de la TVA intervenu fin 2011. La dotation 2014, calibrée à hauteur de 18,26 M€, a pris en compte, les effets liés au changement de régime fiscal au regard de la TVA.

La dotation 2015 est portée à 16,57 M€, soit une baisse de la subvention régionale de 10,8% au regard du budget 2014 voté.

La subvention consolidera les actions prévues par la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs 2011-2016 (SRDTL), qui vise à conforter Paris-Ile-de-France comme la première destination de tourisme durable.

La mise en œuvre des actions issues de ces orientations stratégiques s'inscrit dans les missions confiées au Comité régional du tourisme par la Région, qui sont intégrées dans cette nouvelle convention bilatérale. Ainsi le CRT a-t-il pour missions de :

#### **> Mener des actions pour un tourisme durable**

En 2015, le CRT travaillera sur la thématique du PREDIF-Plan de réduction des déchets d'Ile De France avec l'UNIMEV - Union Français des Métiers de l'Evénement, action menée sous l'égide de la Région.

#### **> Renforcer les capacités, la qualité et la diversité des hébergements touristiques**

Le CRT coordonne les réseaux des labels Gîtes de France, Logis et Clé vacances, dans la mesure où il n'existe pas d'unité départementale.

L'outil cartographique sera bientôt opérationnel, le CRT alimente et anime cet outil destiné aux investisseurs, qui constituent le public cible.

#### **> Conforter la place du tourisme d'affaires et son économie majeure**

Le pack accueil est la principale action ; il fonctionne depuis plusieurs années à la satisfaction générale. L'accord avec VIPARIS a été renouvelé. ADP souhaite également redevenir partenaire de ce pack. Par ailleurs un partenariat avec le groupe REUNIR est mis en place pour renforcer l'offre d'affaires.

#### **> Conduire un développement touristique territorial ambitieux et équilibré**

Le CRT poursuivra sa mission d'appui technique à la Région pour l'instruction des dossiers présentés au financement du FDTR. La thématique impressionniste initiée en 2013 restera d'actualité, avec la mise en place du contrat de destination en lien avec la Haute et la Basse Normandie en 2014. Ainsi le CRT devra-t-il y consacrer 150 000 € répartis sur 3 ans.

#### **> Incarner le positionnement et le marketing global de la destination**

En 2015, le CRT poursuivra ses actions de promotion de la destination. Il mettra en œuvre les actions suivantes.

L'observation avec la mise en place d'indicateurs de satisfaction :

- édition tous les six mois d'une publication sur les retombées presse ;
- renouvellement et Expansion de la photothèque.

La communication sur la destination par des campagnes d'affichage sur les PIT (Point d'information Touristique) aux aéroports.

#### **> Développer un effort constant de renforcement de la qualité de la destination**

Le CRT poursuivra la campagne à destination des professionnels : « Yes I speak Touriste ! », outil mis en place pour améliorer l'accueil des touristes étrangers à Paris et en Ile-de-France pour les touristes étrangers, ainsi que le cycle de formation à l'intention des professionnels. Une étude sera engagée pour réaliser une démarche prospective sur le tourisme en Île-de-France à l'horizon 2030.

La certification ISO 9001 devra rentrer en vigueur début 2015.

### **- Les Centres d'Accueil Régionaux du Tourisme (CaRT) :**

La dotation de 1,839 M€ affectée aux Centres d'accueil régionaux du tourisme leur permettra de poursuivre les missions transversales qui leur ont été confiées, liées à l'accueil et l'information des touristes ainsi qu'à la commercialisation de produits touristiques, dans les 9 points d'accueil et d'information touristique régionaux, dont 7 dans les aéroports parisiens, 1 à Versailles et le point installé sur le site de Disneyland Paris. En effet, le Président du Conseil régional d'Île-de-France et le Président du Conseil général de la Seine-et-Marne ont acté en 2014 l'intégration de l'Espace Disney dans les CaRT.

Ainsi les CaRT ont-ils pour missions de :

> Développer le réseau régional :

L'étude de faisabilité pour la création de points d'accueil dans les grandes gares sera poursuivie ainsi que l'étude lancée en association avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF),

> Renforcer la qualité de service aux visiteurs :

Sur la base des résultats positifs de l'enquête de satisfaction réalisée en 2012, confortés par une étude à l'initiative d'ADP mesurant la qualité des services rendus aux aéroports (les Points information sont classés en catégorie « or » suivant le référentiel d'ADP), les CaRT souhaitent engager une procédure de certification, soit à travers la marque NF tourisme pour les offices de tourisme, soit par la norme ISO 9001, norme de qualité de service ouverte et connue sur les marchés internationaux.

> Enrichir l'offre régionale et renforcer sa mise en commercialisation :

A ce titre, les CaRT s'engagent sur la mise en marché de produits touristiques et engagent une réflexion, en lien avec les territoires et les professionnels privés pour un développement commercial. Parallèlement, le projet de City pass en cours associera une offre de transport et une offre culturelle.

**Action : Autres soutiens dans le domaine du tourisme**

Une dotation de 0,041 M€ marque, d'une part l'engagement régional en faveur du tourisme social et des jeunes à travers le soutien à l'UNAT et, d'autre part, la participation au cluster tourisme de Marne la Vallée et au réseau « acteurs du tourisme durable ».

> L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air - Ile de France (UNAT- IDF) :

Reconnue d'utilité publique, l'UNAT regroupe aujourd'hui les principaux organismes à but non lucratif et associations de tourisme français. Créé en 1986, cet organisme poursuit, à l'image de l'UNAT nationale, le double objectif d'une meilleure prise en compte du tourisme associatif et celui du développement d'un tourisme favorisant l'accès aux vacances pour tous et le lien social.

La Région soutient l'UNAT- IDF depuis 2007 au regard de son rôle d'animateur et de tête de réseau. En inscrivant une dotation de 30.000 €, dans le cadre d'une convention renouvelée en 2013, la Région entend poursuivre avec l'UNAT les actions engagées dans le domaine du tourisme associatif, des jeunes et des familles conformément à l'une des grandes priorités de la SRDTL, en liaison avec le Comité régional du tourisme.

> Le Cluster tourisme du Val d'Europe :

Créé fin 2012, le cluster tourisme du Val d'Europe, auquel la Région a décidé d'adhérer par délibération de novembre 2012, est né de la volonté conjointe des collectivités locales de l'Etat, de l'Université de Marne-la-Vallée, de la société Disneyland Paris et poursuit trois objectifs :

- **la formation** : il s'agit de créer un pôle de formation de référence internationale à la hauteur de notre destination par le biais d'un futur CFA et d'une école de tourisme de haut niveau,

- **la recherche** : il existe à ce jour très peu de recherche sur le tourisme dans les universités. L'Ile-de-France a vocation à encourager cette activité universitaire, de par la place de ce secteur dans son économie,

- **le renforcement de l'attractivité** de l'Ile-de-France face au poids de Paris avec le choix d'un territoire en ville nouvelle. Tout particulièrement, le cluster est amené à renforcer ce territoire comme une destination touristique internationale.

Une dotation de 10.000 € est prévue correspondant à la cotisation annuelle de la Région en tant que membre fondateur.

> L'association Acteurs du tourisme durable :

Une dotation de 600 € est proposée pour l'adhésion à l'association "acteurs du tourisme durable" qui diffuse les informations et sensibilise les acteurs aux bonnes pratiques dans ce domaine.

En matière de crédits de paiement, sur ce programme, un montant de CP (crédits de paiements) identique à celui des AE (autorisations d'engagements), est proposé soit 18,452 M€.



# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>905 - Aménagement des territoires</b>						
<b>56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>41,000</b>	<b>26,300</b>	<b>10,500</b>	<b>18,500</b>	<b>20,000</b>	<b>18,300</b>
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>41,000</b>	<b>26,300</b>	<b>10,500</b>	<b>18,500</b>	<b>20,000</b>	<b>18,300</b>
<b>HP56-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	41,000		8,500	8,500	10,000	14,000
échéancier des CP sur AP 2015		26,300	2,000	10,000	10,000	4,300
<b>909 - Action économique</b>						
<b>91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>78,014</b>	<b>63,520</b>	<b>33,200</b>	<b>25,300</b>	<b>26,438</b>	<b>56,596</b>
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>44,186</b>	<b>49,120</b>	<b>25,800</b>	<b>14,250</b>	<b>12,260</b>	<b>40,996</b>
<b>HP91-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	42,176		8,500	3,000	3,000	27,676
échéancier des CP sur AP 2015		49,120	15,800	11,000	9,000	13,320
<b>PJ91-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	2,010		1,500	0,250	0,260	
échéancier des CP sur AP 2015						
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>32,800</b>	<b>13,000</b>	<b>5,800</b>	<b>10,400</b>	<b>14,000</b>	<b>15,600</b>
<b>HP91-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	27,400		4,800	6,000	6,000	10,600
échéancier des CP sur AP 2015		13,000		3,000	5,000	5,000
<b>PJ91-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	5,400		1,000	1,400	3,000	
échéancier des CP sur AP 2015						
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>1,028</b>	<b>1,400</b>	<b>1,600</b>	<b>0,650</b>	<b>0,178</b>	
<b>HP91-003</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	1,028		0,600	0,250	0,178	
échéancier des CP sur AP 2015		1,400	1,000	0,400		

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>92 - Recherche et innovation</b>	<b>96,100</b>	<b>39,500</b>	<b>20,200</b>	<b>26,000</b>	<b>28,300</b>	<b>61,100</b>
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>11,400</b>	<b>12,500</b>	<b>7,700</b>	<b>9,000</b>	<b>5,300</b>	<b>1,900</b>
<b>HP92-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	11,300		6,500	2,500	2,300	
échéancier des CP sur AP 2015		12,000	0,600	6,500	3,000	1,900
<b>PJ92-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,100		0,100			
échéancier des CP sur AP 2015		0,500	0,500			
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>84,700</b>	<b>27,000</b>	<b>12,500</b>	<b>17,000</b>	<b>23,000</b>	<b>59,200</b>
<b>HP92-005</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	84,700		11,500	11,000	15,000	47,200
échéancier des CP sur AP 2015		27,000	1,000	6,000	8,000	12,000
<b>94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>33,622</b>	<b>26,180</b>	<b>12,100</b>	<b>20,250</b>	<b>10,100</b>	<b>17,352</b>
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>33,190</b>	<b>26,000</b>	<b>12,000</b>	<b>20,000</b>	<b>10,000</b>	<b>17,190</b>
<b>HP94-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	33,190		6,000	10,000	4,000	13,190
échéancier des CP sur AP 2015		26,000	6,000	10,000	6,000	4,000
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,432</b>	<b>0,180</b>	<b>0,100</b>	<b>0,250</b>	<b>0,100</b>	<b>0,162</b>
<b>HP94-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,432		0,060	0,200	0,040	0,132
échéancier des CP sur AP 2015		0,180	0,040	0,050	0,060	0,030
<b>95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>10,389</b>	<b>5,000</b>	<b>3,500</b>	<b>4,409</b>	<b>4,321</b>	<b>3,159</b>
<b>Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)</b>	<b>10,389</b>	<b>5,000</b>	<b>3,500</b>	<b>4,409</b>	<b>4,321</b>	<b>3,159</b>
<b>HP95-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	10,389		3,050	2,909	2,721	1,709
échéancier des CP sur AP 2015		5,000	0,450	1,500	1,600	1,450
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>259,125</b>	<b>160,500</b>	<b>79,500</b>	<b>94,459</b>	<b>89,159</b>	<b>156,507</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2015</b>	<b>259,125</b>		<b>52,110</b>	<b>46,009</b>	<b>46,499</b>	<b>114,507</b>
<b>Total des CP sur AP 2015</b>		<b>160,500</b>	<b>27,390</b>	<b>48,450</b>	<b>42,660</b>	<b>42,000</b>

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>935 - Aménagement des territoires</b>						
<b>56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>8,705</b>	<b>3,708</b>	<b>3,344</b>	<b>1,390</b>	<b>0,800</b>	<b>6,879</b>
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>8,615</b>	<b>2,100</b>	<b>1,736</b>	<b>1,300</b>	<b>0,800</b>	<b>6,879</b>
<b>HP56-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	8,615		1,200	0,650	0,800	5,965
échéancier des CP sur AE 2015		2,100	0,536	0,650		0,914
<b>Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC</b>	<b>0,090</b>	<b>1,608</b>	<b>1,608</b>	<b>0,090</b>		
<b>HP56-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,090		0,090			
échéancier des CP sur AE 2015		1,608	1,518	0,090		
<b>939 - Action économique</b>						
<b>91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>19,302</b>	<b>27,359</b>	<b>22,006</b>	<b>12,600</b>	<b>3,350</b>	<b>8,705</b>
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>7,151</b>	<b>4,797</b>	<b>3,000</b>	<b>5,600</b>	<b>1,000</b>	<b>2,348</b>
<b>HP91-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	7,151		1,500	3,600		2,051
échéancier des CP sur AE 2015		4,797	1,500	2,000	1,000	0,297
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>0,910</b>	<b>0,450</b>	<b>0,300</b>	<b>0,400</b>	<b>0,350</b>	<b>0,310</b>
<b>HP91-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,910		0,200	0,200	0,200	0,310
échéancier des CP sur AE 2015		0,450	0,100	0,200	0,150	
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>8,045</b>	<b>8,336</b>	<b>4,283</b>	<b>6,600</b>	<b>2,000</b>	<b>3,498</b>
<b>HP91-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	8,045		3,000	3,600		1,445
échéancier des CP sur AE 2015		8,336	1,283	3,000	2,000	2,053
<b>Appui à l'attractivité et au développement économique francilien</b>	<b>3,196</b>	<b>13,776</b>	<b>14,423</b>			<b>2,549</b>
<b>HP91-006</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	2,804		2,804			
échéancier des CP sur AE 2015		13,476	10,927			2,549
<b>PJ91-006</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,392		0,392			
échéancier des CP sur AE 2015		0,300	0,300			

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>92 - Recherche et innovation</b>	<b>5,500</b>	<b>9,163</b>	<b>5,530</b>	<b>3,200</b>	<b>0,500</b>	<b>5,433</b>
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>4,600</b>	<b>7,463</b>	<b>4,130</b>	<b>3,000</b>	<b>0,500</b>	<b>4,433</b>
<b>HP92-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,600					1,600
échéancier des CP sur AE 2015		2,463				2,463
<b>PJ92-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	3,000		2,500	0,500		
échéancier des CP sur AE 2015		5,000	1,630	2,500	0,500	0,370
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>0,900</b>	<b>1,700</b>	<b>1,400</b>	<b>0,200</b>		<b>1,000</b>
<b>PJ92-005</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,900		0,900			
échéancier des CP sur AE 2015		1,700	0,500	0,200		1,000
<b>94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>25,967</b>	<b>5,500</b>	<b>7,350</b>	<b>5,800</b>	<b>7,877</b>	<b>10,440</b>
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>24,726</b>	<b>4,800</b>	<b>6,950</b>	<b>5,000</b>	<b>7,236</b>	<b>10,340</b>
<b>HP94-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	18,337		5,150	5,000	7,236	0,951
échéancier des CP sur AE 2015		0,300	0,300			
<b>PJ94-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	6,389		1,500			4,889
échéancier des CP sur AE 2015		4,500				4,500
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>1,241</b>	<b>0,700</b>	<b>0,400</b>	<b>0,800</b>	<b>0,641</b>	<b>0,100</b>
<b>HP94-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,241		0,300	0,500	0,441	
échéancier des CP sur AE 2015		0,700	0,100	0,300	0,200	0,100
<b>95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>0,026</b>	<b>21,000</b>	<b>21,000</b>	<b>0,026</b>		
<b>Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique</b>	<b>0,010</b>	<b>2,548</b>	<b>2,548</b>	<b>0,010</b>		
<b>HP95-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,010		0,010			
échéancier des CP sur AE 2015		2,548	2,538	0,010		
<b>Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme</b>	<b>0,016</b>	<b>18,452</b>	<b>18,452</b>	<b>0,016</b>		
<b>HP95-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,016		0,016			
échéancier des CP sur AE 2015		18,452	18,436	0,016		
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>59,500</b>	<b>66,730</b>	<b>59,230</b>	<b>23,016</b>	<b>12,527</b>	<b>31,457</b>
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2015</b>	<b>59,500</b>		<b>19,562</b>	<b>14,050</b>	<b>8,677</b>	<b>17,211</b>
<b>Total des CP sur AE 2015</b>		<b>66,730</b>	<b>39,668</b>	<b>8,966</b>	<b>3,850</b>	<b>14,246</b>

**2ème PARTIE :**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014**

# **INVESTISSEMENT**

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	<b>26,900</b>	<b>22,987</b>	<b>10,000</b>	<b>6,730</b>
<b>56 - Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>26,900</b>	<b>22,987</b>	<b>10,000</b>	<b>6,730</b>
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>26,900</b>	<b>22,987</b>	<b>10,000</b>	<b>6,730</b>
<i>HP56-001</i>				
Aide aux projets d'infrastructures haut débit	19,100	19,900	7,500	4,774
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	2,800	0,390	0,450	0,850
Soutien à la vie numérique	3,000	1,387	1,250	1,106
Espaces de travail collaboratifs	2,000	1,310	0,800	
<b>909 - Action économique</b>	<b>143,140</b>	<b>111,304</b>	<b>82,040</b>	<b>78,943</b>
<b>91 - Interventions économiques transversales</b>	<b>78,410</b>	<b>50,429</b>	<b>48,400</b>	<b>42,810</b>
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>61,110</b>	<b>41,940</b>	<b>38,800</b>	<b>34,160</b>
<i>HP91-001</i>	58,310	38,830	36,300	31,000
<i>PJ91-001</i>	2,800	3,110	2,500	3,160
Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital	61,110	41,940	38,800	34,160
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>15,300</b>	<b>7,084</b>	<b>7,600</b>	<b>7,700</b>
<i>HP91-002</i>	15,300	5,289	6,600	7,700
<i>PJ91-002</i>		1,795	1,000	
Immobilier d'entreprises	11,000	4,822	5,000	6,000
Zones d'activités économiques	4,000	2,262	2,300	1,700
Investissement dans les friches industrielles	0,300		0,300	
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>2,000</b>	<b>1,405</b>	<b>2,000</b>	<b>0,950</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	2,000	1,405	2,000	0,950



## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>92 - Recherche et innovation</b>	<b>39,290</b>	<b>33,981</b>	<b>22,400</b>	<b>27,700</b>
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>13,290</b>	<b>10,504</b>	<b>10,400</b>	<b>9,545</b>
<i>HP92-002</i>				
Aide à l'innovation des entreprises	10,500	8,500	8,600	8,200
Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques	2,790	2,004	1,000	1,345
Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes			0,800	
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>26,000</b>	<b>23,477</b>	<b>12,000</b>	<b>18,155</b>
<i>HP92-005</i>				
Soutien à la partie publique des pôles	12,000	7,381	6,000	8,440
Soutien à la partie privée des projets des pôles	14,000	16,096	6,000	9,715
<b>94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>20,440</b>	<b>22,033</b>	<b>7,740</b>	<b>4,020</b>
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>20,000</b>	<b>21,895</b>	<b>7,450</b>	<b>4,000</b>
<i>HP94-001</i>				
Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires	20,000	21,895	7,450	4,000
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,440</b>	<b>0,138</b>	<b>0,290</b>	<b>0,020</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien aux investissements matériels et immatériels	0,440	0,138	0,290	0,020
<b>95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>5,000</b>	<b>4,861</b>	<b>3,500</b>	<b>4,413</b>
<b>Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)</b>	<b>5,000</b>	<b>4,861</b>	<b>3,500</b>	<b>4,413</b>
<i>HP95-001</i>				
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	4,861	3,500	4,413
<b>TOTAL</b>	<b>170,040</b>	<b>134,291</b>	<b>92,040</b>	<b>85,673</b>
HP	167,240	129,386	88,540	82,513
PJ	2,800	4,905	3,500	3,160

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 905 - Aménagement des territoires

### 56 - Technologies de l'information et de la communication

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>26,900</b>	<b>22,987</b>	<b>10,000</b>	<b>6,730</b>
<i>HP56-001</i>				
Aide aux projets d'infrastructures haut débit	19,100	19,900	7,500	4,774
<i>hcdp</i>				
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	2,800	0,390	0,450	0,850
<i>hcdp</i>				
Soutien à la vie numérique	3,000	1,387	1,250	1,106
<i>hcdp</i>				
Espaces de travail collaboratifs	2,000	1,310	0,800	
<i>hcdp</i>				

22,987 M€ ont été affectés au cours de l'année pour un taux d'exécution de 85 % en autorisations de programme et 67 % en crédits de paiement. Ce taux masque des taux d'affectation hétérogènes entre actions du secteur, l'aide aux projets d'infrastructures étant particulièrement dynamique et ayant bénéficié de transferts en AP de la part d'autres actions connaissant un avancement moindre.

#### Action : Aide aux projets d'infrastructures haut débit

**19,9 M€** d'autorisations de programme ont pu être affectées sur cette action.

En premier lieu, elles ont permis la réalisation des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit (THD) portés par :

- le Département de l'Essonne (6,9 M€),
- le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique (2<sup>nd</sup>e affectation - 6 M€)
- le Département du Val-de-Marne (prévu au CPRD - 5,8 M€).

Ces trois projets concrétisent les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN), élaborés à l'échelle départementale, et interviennent de manière complémentaire aux déploiements privés. Dans le cadre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), l'État y apporte également son soutien : les projets de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ont obtenu l'accord préalable de principe de cofinancement par l'État ; le projet de l'Essonne est en cours d'instruction.

En second lieu, a été complétée la subvention régionale en faveur du Département de la Seine-Saint-Denis en vue de permettre le raccordement des lycées et CFA et accordée en 2013 (CP n°13-321 du 30 mai 2013). Cette aide à hauteur de 0,4 M€ s'inscrit dans le cadre du contrat particulier Région Département 2007-2013.

Enfin, au regard du retard pris dans le cadre du déploiement du réseau de communications électroniques à haut débit porté par l'Établissement public de coopération interdépartementale Débitex, le solde de la subvention régionale (0,8M€) tombé en caducité a dû être réaffecté.

Cette action étant en dépassement de 4%, un transfert de 0,8M€ a été nécessaire depuis l'action « soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques ».

### **Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques**

Cette action a mobilisé **0,39 M€** d'autorisations de programme, soit seulement 14 % du budget primitif, en raison de la quasi-absence de nouveaux projets d'e-administration et une demande plus forte de soutien en fonctionnement pour l'e-inclusion qu'en investissement.

Les opérations financées sur cette action sont les suivantes :

- 14 projets dans le cadre de l'appel à projets APPRENTIC 2014 représentant une autorisation de programme de 0,167 M€ ;
- le projet de plateforme numérique d'e-formation pour les porteurs de projets de collecte de mémoires de Ventilo Editions pour 0,129 M€, dans le cadre de la diffusion des usages, services et contenus pédagogiques et patrimoniaux ;
- 13 projets dans le cadre de l'appel à projets e-inclusion pour un montant de 0,044 M€ ;
- le projet de plateforme multicanal, multiservices au service des usagers à hauteur de 0,05 M€ d'Alfortville (dispositif e-administration).

Pour mémoire, sur les 4,8M€ du budget prévisionnel, 2M€ ont été transférés sur une nouvelle action « espaces de travail collaboratifs » par amendement.

### **Action : Soutien à la vie numérique**

L'objectif de cette action dont les affectations en autorisations de programme s'élèvent à **1,387 M€**, soit 46% du budget primitif, est de permettre la réalisation de prototypes dédiés à la ville numérique qui seront présentés lors de l'évènement international Futur en Seine, en juin 2015.

Une forte sélectivité ayant été opérée par le jury, la question des retombées économiques étant primordiale, ce sont 19 projets, sur 42 déposés, qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets annuel piloté par le pôle de compétitivité Cap Digital Paris-Région permettant de soutenir 25 partenaires académiques et industriels.

### **Action : Espaces de travail collaboratifs**

Sur les 2 M€ disponibles en autorisations de programme au budget primitif, **1,31 M€** ont été affectés à la création de 18 nouveaux espaces de travail collaboratifs (télécentres, coworking, fablabs) sur les 40 candidatures reçues. Depuis 2012, 48 projets ont été soutenus par la Région, dont 38% se situent à Paris, 27% en petite couronne et 35% en grande couronne.

## 909 - Action économique

### 91 - Interventions économiques transversales

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>61,110</b>	<b>41,940</b>	<b>38,800</b>	<b>34,160</b>
<i>HP91-001</i>	<i>58,310</i>	<i>38,830</i>	<i>36,300</i>	<i>31,000</i>
<i>PJ91-001</i>	<i>2,800</i>	<i>3,110</i>	<i>2,500</i>	<i>3,160</i>
Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital	61,110	41,940	38,800	34,160
<i>hcdp</i>	<i>58,310</i>	<i>38,830</i>	<i>36,300</i>	<i>31,000</i>
<i>cpj</i>	<i>2,800</i>	<i>3,110</i>	<i>2,500</i>	<i>3,160</i>

Des autorisations de programme de **41,94 M€** (dont 3,1M€ au titre du CPER 2007-2014) ont été affectées en 2014 sur le programme, soit un taux d'exécution de 69%. Le démarrage très progressif du dispositif Rebonds ainsi que des prêts participatifs de développement expliquent cette sous-exécution. Le niveau de consommation des crédits de paiement atteint quant à lui 88 %.

**Action : Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital**

- **Les fonds régionaux de garantie BPI Ile-de-France et SIAGI**

- **Le fonds de garantie BPI Ile-de-France** a bénéficié d'une AP de **17 M€** en 2014.

Le partenariat avec BPI Garantie Régions, qui gère le fonds régional Ile-de-France, a connu une montée en puissance considérable depuis sa création en 2001 (rapport CR 56-00 du 14 décembre 2000). Le fonds régional a élargi son champ d'action et couvert un nombre croissant de finalités (innovation, Renforcement de la Trésorerie (RT), international...).

De par sa profondeur historique et sa taille (123,5 M€ de dotations régionales en cumulé depuis 2001), ce fonds devrait dépasser en 2014 le montant de **2 milliards d'euros de prêts bancaire co-garantis** depuis l'origine.

En 2014, l'activité du fonds de garantie devrait approcher 370 M€ de prêts co-garantis au bénéfice de 1 000 PME/PMI, soit une activité sensiblement comparable à 2013. Dans un contexte de tension économique et d'une certaine frilosité des banques pour prêter aux entreprises, on constate donc que le fonds s'est durablement installé auprès des acteurs financiers franciliens et contribue pleinement à jouer son rôle de facilitateur d'accès à la ressource financière privée, conformément aux engagements pris dans la SRDEI.

Ce fonds est par ailleurs un outil financier économe en ressources publiques, compte tenu de son effet de levier qui lui permet en effet de co-garantir à 50% un prêt bancaire de 30€ avec une dotation régionale de seulement 1€.

Outre la garantie des prêts bancaires, le FRG garantit également un prêt spécifique sur ressources propres Bpifrance : le Contrat de Développement Investissement Ile-de-France (CDI-IDF) qui permet de compenser la faible offre de financement du secteur privé sur les investissements immatériels des PMI, y compris pour l'augmentation du besoin en fonds de roulement dans le cadre d'un programme de développement et de croissance externe. Le CDIDF ne peut être mis en place qu'avec l'intervention du FRG.

Le montant du prêt est compris entre 40 000 € et 600 000 € et d'une durée de 6 ans dont un an de différé d'amortissement en capital.

Au 30 septembre 2014, 26 CDI-IDF ont été accordés pour un montant total de 5,576 M€

### **- Le fonds régional de garantie SIAGI Ile-de-France**

Le fonds régional de garantie SIAGI Ile-de-France intervient sur des finalités de création et développement-transmission, auprès d'un public d'artisans, de commerçants et de TPE.

Le fonds aura permis la garantie de 75 prêts en 2014 accordés à des artisans et à des TPE, principalement sur des opérations de transmission.

Compte tenu des affectations antérieures et du niveau d'activité en 2014, il n'a pas été nécessaire d'abonder ce fonds en 2014.

#### **• Les fonds de prêt d'honneur**

Les fonds de prêts d'honneur se sont vus affecter une AP globale de **5 M€**, soit 100% des crédits inscrits au BP, répartie comme suit :

- fonds de prêt d'honneur locaux (France Initiative) : 1,89 M€ (hors CPER) ;
- fonds de prêt d'honneur départementaux (AFACE, Réseau Entreprendre, etc.) : 1,21 M€ (CPER) ;
- fonds de prêt d'honneur régional Scientipôle Initiative : 1,9 M€ (CPER).

L'activité des plateformes de prêt d'honneur est en légère hausse en 2014 (+7 %) avec une prévision de 1 500 entreprises financées au total (1 230 prêts pour TPE classiques, 150 prêts pour TPE à potentiel, et 120 prêts Scientipôle) contre 1400 en 2013. Les deux tiers de ces opérations sont des créations ex-nihilo et un tiers sont liées à des transmissions d'entreprise. Sur les 500 opérations de transmission, 60 ont par ailleurs bénéficié d'un abondement supplémentaire.

Grâce à l'important recyclage lié au dispositif (les remboursements liés aux anciens prêts d'honneur représentent désormais 50% des ressources d'investissement des plateformes), la Région capitalise ainsi sur les dotations apportées antérieurement.

#### **• Le renforcement des fonds d'investissement régionaux**

La gamme régionale couvre les besoins en capital amorçage et capital développement des jeunes entreprises innovantes et des PME/PMI.

### **- Le Fonds Régional de Co-Investissement (FRCI)**

Une AP de **2,5 M€** a été affectée en 2014 au bénéfice du FRCI dont l'objectif est d'apporter une solution aux premiers financements des jeunes entreprises innovantes.

Au total, le FRCI a financé 18 entreprises depuis sa création en juillet 2011.

La Région est l'actionnaire unique de ce fonds qui prend la forme d'une société par actions simplifiée. Il est doté globalement de 12 M€ dont 3 M€ relèvent d'une subvention du FEDER constituant une recette du budget régional.

Le modèle du FRCI est de co-investir avec des partenaires privés, essentiellement des Business Angels organisés en association, qui apportent au moins l'exacte contrepartie du financement mobilisé par ce fonds.

### **- Le Fonds « numérique »**

Une AP de **15 M€** a été affectée en 2014 au fonds « Innovacom Ile-de-France » sélectionné après un appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2014.

Cette AP sera appelée lorsque le fonds aura réuni d'autres souscripteurs et au fur et à mesure des prises de participation à réaliser dans des entreprises franciliennes correspondant à la politique d'investissement voulue par la Région : sociétés en création dans le domaine du numérique et s'engageant dans une démarche RSE.

**- Les autres fonds régionaux de capital amorçage et capital développement** (Cap Décisif, Scientipôle Capital, Ile-de-France Capital, Alter Equity, Cap CER et Financités) n'ont pas augmenté leur capital en 2014 ou font l'objet d'engagements de souscription de la part de la Région sur des AP antérieures. La Région n'a donc pas été appelée à affecter une dotation complémentaire.

#### **• Le Prêt Participatif de Développement Innovation (PPDI)**

Ce produit a pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises et de pallier une carence de l'offre existante sur le marché. Il vise spécifiquement les petites entreprises en création ou primo développement. Le montant du prêt est compris entre 30 000 € et 200 000 €, remboursable sur 7 ans

dont 2 ans de différé, sans aucune caution personnelle demandée au dirigeant.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'affectation en 2014, la dotation de 4.5 M€ affectée fin 2012 étant suffisante pour soutenir l'activité. En cumulé, 45 PPDI ont été accordés depuis la création du dispositif, dont 20 en 2014.

- **Le soutien aux entreprises en difficultés : le dispositif REBONDS**

Pour apporter une réelle plus-value à son intervention en faveur des entreprises en difficulté, la Région se doit d'intervenir aux différents stades des difficultés. C'est pourquoi, le dispositif Rebonds se décompose en 4 volets, le Rebond Prévention, le Rebond Accompagnement, le Rebond Sauvegarde et le Rebond Reprise :

- Grâce au partenariat Région / Bpifrance Ile-de-France, la mise en œuvre du dispositif **Rebond Prévention** est effective depuis novembre 2013. La première affectation de 2 M€ fin 2013 a permis la mise en place de 20 prêts Rebond Prévention au cours de l'année 2014. Toutefois, si le rythme de mise en place s'est accéléré, il subsiste un frein à la montée en puissance quantitative de ce dispositif dont la cible est parfois jugée trop risquée par Bpifrance, opérateur du dispositif ;

- Les dispositifs **Rebond Sauvegarde** et **Rebond Reprise** ont bénéficié d'une AP de **1 M€** en 2014 pour financer les quatre premiers dossiers de restructuration et de reprise à la barre d'entreprises en difficulté. Après 6 mois de recul sur la mise en œuvre opérationnelle de ces deux étages de Rebonds (avec un retard lié notamment à l'évolution de la réglementation des aides d'État), le rythme de 6 dossiers par an en régime de croisière (objectif prévisionnel indiqué dans le rapport CR 74-13 relatif à la création du dispositif) semble pertinent pour ces 2 outils ;

- La mise en œuvre de **Rebond Accompagnement** s'est heurtée à de nombreux écueils, tout particulièrement liés à la confidentialité de la procédure de conciliation. Après avoir analysé les nombreux points de blocage (notamment la crainte pour les entreprises de dévoiler leurs premières difficultés et de perdre leurs clients et la confiance leurs partenaires), les efforts de prospection ont été démultipliés pour mieux diffuser les atouts de ce dispositif auprès des Tribunaux de commerce, des mandataires, experts comptables, DIRECCTE qui sont les principaux prescripteurs auprès des entreprises ciblées.

- **Les primes à la création et à l'embauche au bénéfice des créateurs accompagnés par l'Adie** **1,015 M€** ont été affectés à ce dispositif en 2014. Ce dispositif se compose de deux primes, une de démarrage et une d'embauche, dont le montant dépend du montant du microcrédit associé, du régime fiscal de création et secteur d'activité. Afin d'assurer un versement dans les meilleurs délais, les primes font l'objet d'un rapport d'affectation par an.

Environ 1 100 primes ont été attribuées en 2014 simultanément à l'octroi du microcrédit soit sensiblement le même nombre qu'en 2013.

Sur l'année 2014, environ 1000 prêts d'honneur ADIE auront été accordés. Ces prêts d'honneur permettent de baisser le coût de financement global du projet et de financer des plan de financement plus importants.

- **Les primes à la création/transmission de SCIC/SCOP**

**0,35 M€** ont été affectés en 2014, correspondant au versement de primes à environ 50 SCOP accompagnées par l'URSCOP en 2014. Ces primes sont comprises entre 5 000 € et 10 000 €.

- **Le fonds d'avances remboursables URSCOP**

Au 31 octobre 2014, 11 structures ont pu bénéficier du dispositif d'avances remboursables (SCOP'ING : 22 salariés emprunteurs, 150 000 € ; SMP : 2 salariés emprunteurs, 15 000 € ; VEDIA : 2 salariés emprunteurs, 20 000 € ; RAMSES II : 10 salariés emprunteurs, 80 000 € ; HELIO CORBEIL : 77 salariés emprunteurs, 150 000 € ; REMOIVILLE : 8 salariés emprunteurs, 65 000 € ; ROISSY FORMATION : 6 salariés, 70 000 € ; CER : 7 salariés emprunteurs, 59 932 € ; SCIC ATLA : 16 salariés emprunteurs, 122 637 € ; REPROTECHNIQUE : 48 salariés emprunteurs, 220 000 €. ; IBS : 9 salariés emprunteurs, 36 500 €).

Compte tenu des affectations antérieures et du niveau d'activité en 2014, il n'a pas été nécessaire d'abonder ce fonds.

- **Soutien à la création des Points d'Accueil à la Création d'Entreprise (PACE)**

Ces espaces, implantés au cœur des quartiers de la politique de la ville ont vocation à assurer l'accueil, la première information et l'orientation des porteurs d'idées ou de projet de création d'activités issus de

ces territoires, pour répondre au déficit d'information des porteurs d'idées. Trois nouveaux PACE ont été soutenus en 2014 sur les territoires des Communautés d'agglomérations de Deux Rives de Seine, du Val de Bièvre et d'Est Ensemble. Ils ont fait l'objet d'une affectation de **0,034 M€**.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>15,300</b>	<b>7,084</b>	<b>7,600</b>	<b>7,700</b>
	<i>HP91-002</i>	5,289	6,600	7,700
	<i>PJ91-002</i>	1,795	1,000	
Immobilier d'entreprises	11,000	4,822	5,000	6,000
	<i>hcdp</i>	3,027	4,000	6,000
	<i>cpj</i>	1,795	1,000	
Zones d'activités économiques	4,000	2,262	2,300	1,700
	<i>hcdp</i>			
Investissement dans les friches industrielles	0,300		0,300	
	<i>hcdp</i>			

Les autorisations de programme votées en 2014 s'élèvent à **6,784 M€**, soit 44 % du budget prévu. Ce faible taux s'explique d'une part en raison de la difficulté de mettre en œuvre des actions relatives aux friches industrielles et à des prêts à bail pour lesquels des amendements à hauteur de 1,3 M€ ont été votés et en raison d'un nombre de projets moindre déposés par les collectivités en cette année d'élections locales.

Ce montant d'AP se répartit comme suit : **2,262 M€** sont dédiés aux zones d'activités économiques et **4,522 M€** sont dédiés à l'immobilier d'entreprises. Parmi les projets subventionnés, six concernent l'immobilier d'entreprises, un des zones d'activités.

#### Action : Immobilier d'entreprises

Sur l'ensemble de l'année 2014, six projets d'immobilier d'entreprises ont été soutenus par la Région à hauteur de **4,822 M€**.

Au titre du CPER 2007-2013, 1,795 M€ ont été affectés, en faveur :

- de la pépinière d'entreprises dédiée à l'économie sociale et solidaire réalisée par la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine (77) et inscrite également au titre du Pacte Sénart et Melun (1,178M€) ;
- de la création d'un espace « innovation entreprises » au sein du futur bâtiment ICE, porté par le CEA, le CNRS et l'UVSQ, sur le site de Saclay et dédié aux sciences du climat et de l'environnement (0,617M€).

Hors CPER, la Région a également investi pour un total de 3,027 M€, en faveur de :

- la construction d'un hôtel d'artisans à Vaux le Pénil (77) par la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, projet inscrit au Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique de Sénart et Melun (0,4M€) ;
- le projet immobilier dédié à la transformation du chanvre par la SPL SIGAL, (0,127 M€) et la structuration d'une filière ad hoc avec les agriculteurs concernés ;
- la création d'une maison de l'entreprise innovante, type IPHE, au sein de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne (77) par la Communauté d'agglomération du Val Maubuée (1,02M€) et la CCI de Seine-et-Marne (0,48M€) ;
- l'extension par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de la pépinière d'entreprises Paris Santé Cochin, située sur le site de l'Hôpital Cochin (Paris 14e) et dédiée aux entreprises du secteur des biotechnologies (1 M€).

### Action : Zones d'activités économiques

Un projet de conversion en écopole /écoparc en faveur de la zone industrielle de Lagny sur Marne et de la Courtilière, mis en œuvre par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (77), a été soutenu par la Région en 2014, à hauteur de **2,262 M€**.

Ce projet a bénéficié entre autre des 1M€ accordés par amendement du budget au titre d'une expérimentation sur l'économie circulaire. Ainsi, sur cette zone d'activités a été lancée une démarche d'écologie industrielle avec identification de son potentiel en termes d'échanges de flux de matières et d'énergie, de flux de déchets ou sous-produits et d'énergie non valorisée (vapeur rejetée dans l'atmosphère par exemple).

### Action : Investissement dans les friches industrielles

Aucune action n'a pu être mise en œuvre, en l'absence de demandes d'entreprises en vue de l'installation sur des friches. Il existe de réelles difficultés pour les collectivités territoriales à se saisir de ce sujet complexe et coûteux (recherche du propriétaire de la friche, rachat, dépollution, remise en état, etc.).

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>2,000</b>	<b>1,405</b>	<b>2,000</b>	<b>0,950</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	2,000	1,405	2,000	0,950

Ce programme et son action éponyme ont mobilisé une AP de **1,405 M€**, soit un taux d'exécution de 70%. Cette sous-exécution s'explique par la stabilité et la faible sinistralité de l'activité du Fonds de prêts solidaires de France Active et du fonds de prêt d'honneur de l'ADIE. Le taux d'exécution en crédits de paiement atteint quant à lui 48 %.

### Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

#### • Les financements et outils de garantie France Active en faveur des entreprises sociales et solidaires et des TPE

Les **0,6 M€** d'AP affectées en 2014 ont abondé différents fonds de prêts ou de garanties portés par France Active.

En ce qui concerne les entreprises solidaires, France Active finance, grâce aux ressources apportées par la Région, des **fonds de prêts** (Fonds d'Amorçage Associatif et Contrat d'Apport Associatif), qui octroient des prêts inférieurs à 30 000 € et d'une durée maximale de 5 ans.

Par ailleurs, la Région dote le fonds de garantie permettant au **Fonds Régional d'Investissement Solidaire** (FRIS) de consentir des prêts pouvant aller jusqu'à 100 000 € sur 5 ans. On peut noter une nette augmentation des prêts FRIS d'un montant supérieur à 60 000 € depuis le début 2014 : 1,68 M€ sur les 9 premiers mois 2014 contre 1,26 M€ sur l'ensemble de l'année 2013. Cela s'explique par l'extension de la délégation FRIS à des tickets de 60 à 100 000 €. Ces montants plus élevés sont principalement mobilisés à Paris où les créations et les besoins de l'économie sociale et solidaire sont les plus forts.

86 prêts ont ainsi été accordés à des entreprises solidaires en 2014 avec un impact estimé à 2 223 emplois (dont 386 emplois créés et 1 837 emplois maintenus).

En ce qui concerne l'activité TPE, la Région abonde le **fonds France Active Garantie** (FAG) qui permet de garantir des prêts bancaires d'un montant maximum de 45 000 € sur 5 ans, octroyés aux TPE portées notamment par des créateurs demandeurs d'emplois. En 2014, 800 TPE ont bénéficié d'une garantie France Active.

#### • Le fonds de prêt d'honneur de l'ADIE



Compte tenu du recyclage des remboursements des prêts, aucune affectation n'a été nécessaire pour abonder ce fonds en 2014. 1 000 prêts d'honneur ont été accordés en 2014, sur les ressources existantes, et ont permis d'améliorer le plan de financement des porteurs de projets.

- **Le volet investissement de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économique (ARSIE)**

Une enveloppe d'AP de **0,805 M€** a été affectée au profit de l'ARSIE.

Le large éventail d'aides en investissement, couplé à une intervention financière par dossier plus conséquente que pour la précédente génération ARSIE, ont contribué à une bonne mobilisation du volet investissement de l'ARSIE en 2014. La Région a en effet accompagné 26 projets d'investissement portés par des entreprises d'insertion, chantiers d'insertion et associations intermédiaires. Un tiers des attributions ARSIE sur ce volet a été orienté pour favoriser le développement de nouvelles structures d'insertion ou pour accompagner un changement d'échelle.

## 92 - Recherche et innovation

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>13,290</b>	<b>10,504</b>	<b>10,400</b>	<b>9,545</b>
<i>HP92-002</i>				
Aide à l'innovation des entreprises	10,500	8,500	8,600	8,200
<i>hcdp</i>				
Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques	2,790	2,004	1,000	1,345
<i>hcdp</i>				
Soutien aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes			0,800	
<i>hcdp</i>				

Ce programme concerne principalement le soutien aux projets de R&D des entreprises depuis la preuve du concept jusqu'à l'expérimentation au moyen de démonstrateurs et de leur accueil au sein de structures d'incubation. Pour ce faire au total **10,504 M€** ont été affectés, soit un taux de 79% par rapport au budget primitif. Le taux de consommation en crédits de paiement atteint quant à lui 92 %.

### Action : Aide à l'innovation des entreprises

Les dispositifs d'Aide à la Maturation de Projets Innovants (AIMA), d'Aide à l'Innovation Responsable (AIR) et d'Aide à l'eXPérimentation (AIXPé), mis en œuvre pour les deux premiers depuis l'automne 2009 et pour le troisième depuis décembre 2012, sont financés dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation et la Conversion Écologique et Sociale (FRICES IDF), créé pour ce faire entre la Région et OSEO devenu Bpifrance.

Au 31 octobre 2014, cinq ans après la mise en œuvre d'AIMA et AIR, 1 607 dossiers (1 385 AIMA et 222 AIR) ont été acceptés pour près de 50,8 M€ de subventions, dont les deux tiers apportés par la Région. Près de 1 300 PME ont d'ores et déjà bénéficié de ces dispositifs. S'y ajoutent 60 projets ayant bénéficié de l'aide à l'expérimentation (AIXPé), dispositif plus récent, pour près de 4 M€ de subventions ou avances remboursables accordées et financées conjointement par la Région et Bpifrance.

Au total, près de 1 700 projets ont donc déjà été soutenus au titre du FRICES, représentant près de 55 M € d'aides.

La dotation 2014 au FRI/ES a en conséquence été affectée à hauteur de 4 M€ pour AIMA et 2 M€ pour AIXPé, à parité pour ces 2 aides avec Bpifrance et de 2,5 M€ pour AIR, **soit 8,5 M€** au total.

Pour AIR, cette dotation a permis de soutenir à la fois les projets individuels des PME et ceux sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets thématique de 2014 « L'innovation responsable pour une mobilité durable ». 14 dossiers ont été reçus et 3 sélectionnés. Au total de janvier à octobre 2014, 34 projets ont été acceptés pour un montant cumulé de 2,610 M€ de subventions financées par la Région, soit une moyenne de 76 800€ par dossier.

Durant la même période, pour AIMA, 234 dossiers ont été acceptés pour un montant cumulé de 5,7 M€, soit une moyenne de 24 400€ par dossier.

Sur l'ensemble des quatre années, les jeunes PME et celles de petite taille en effectif ont été les principales bénéficiaires de ces actions : 65% des PME avaient moins de 5 ans, et 98% comptaient moins de 50 salariés. Le FRICES est intervenu dans les huit départements franciliens, à des degrés cependant divers selon les territoires.

### Action : Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques

**2,004 M** ont été affectés (72%) et ont permis :

- de soutenir les projets d'aménagement ou d'équipement de six des lieux dédiés à l'accueil des jeunes entreprises innovantes, les structures d'aide à la maturation de projets innovants et grands lieux intégrés d'innovation (Agoranov, Bond'innov, le 104, Ecole Polytechnique, Incuballiance et Silicon Sentier) et l'installation au sein de la Maison des Sciences de l'Homme du projet Educalab porté par CAP DIGITAL pour un total de 0,644 M€ ;

- de financer la seconde phase des travaux de Paris Région Entreprises (fusion de l'ARD et du CFI) et les travaux d'installation du Lieu du Design dans le même bâtiment au n°11 de la rue de Cambrai à Paris (19e) pour un total de 1,36 M€.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>26,000</b>	<b>23,477</b>	<b>12,000</b>	<b>18,155</b>
<i>HP92-005</i>				
Soutien à la partie publique des pôles	12,000	7,381	6,000	8,440
<i>hcdp</i>				
Soutien à la partie privée des projets des pôles	14,000	16,096	6,000	9,715
<i>hcdp</i>				

Ce programme a fait l'objet d'affectations en **autorisations de programme à hauteur de 23,477 M€**, soit un taux d'exécution de 90%. Le haut niveau de consommation des crédits de paiement, au-delà du budget prévisionnel, a été permis par transfert de crédits depuis d'autres programmes connaissant un moindre avancement.

A la suite à la dernière évaluation nationale triennale des pôles de compétitivité, les contrats de performance 2013-2018 des pôles de compétitivité Advancity Paris-Région, AsTech Paris-Région Cap Digital Paris-Région, Finance Innovation, MOV'EO et Systematic Paris-Région ont été signés par la Région en 2013, celui de Medicen Paris-Région le sera début 2015.

Dans la continuité de son engagement en faveur des projets de R&D des acteurs des pôles, la Région a soutenu 34 projets parmi ceux déposés aux deux appels du Fonds Unique Interministériel (FUI), soit 71 partenaires industriels et académiques financés.

23,477 M€ (dont 3,437 M€ pour des réaffectations) ont ainsi été mobilisés pour ces projets de recherche collaboratifs associant grandes entreprises, PME et laboratoires d'Ile-de-France. Les réaffectations votées concernaient en particulier des changements de partenaires dans les projets antérieurs à 2013, des questions de caducité, des erreurs matérielles d'imputation budgétaire...

Les pôles ont mobilisé 90 % de l'enveloppe disponible pour mettre en œuvre leurs projets de recherche collaboratifs ainsi que des plateformes et démonstrateurs issus de ces recherches.

Les financements régionaux se sont répartis comme suit par pôle :

- Advancity Paris-Région : 2,172 M€, soit 9,3 % du montant attribué en 2014 par la Région aux projets des pôles de compétitivité ;
- AsTech Paris-Région : 2,005 M€, soit 8,5 % ;
- Cap Digital Paris Région : 7,768 M€ soit 33,1 % ;
- Finance Innovation : 0,382 M€ soit 1,6 % ;
- Medicen Paris-Région : 2,884 M€, soit 12,3 % ;
- MOV'EO : 2,465 M€ soit 10,5 % ;
- Systematic Paris-Région : 5,352 M€, soit 22,8 %
- Vitagora : 0,449 M€, soit 1,9%.

#### **Action : Soutien à la partie publique des pôles**

Le soutien régional 2014 aux 24 laboratoires participant aux projets collaboratifs issus des 17ème et 18ème appels à projets FUI a représenté 32 % du programme, soit **7,381 M€**, (dont 2,561 M€ en réaffectation suite à des modifications de projets), répartis comme suit :

- Advancity Paris-Région : 0,566 M€ pour 4 laboratoires publics au titre de 4 projets coopératifs 2013 ;
- AsTech Paris-Région : 0,770 M€ - 1 laboratoire - 4 projets ;
- Cap Digital Paris-Région : 0,892 M€ - 3 laboratoires - 10 projets ;
- Finance Innovation : 0,382 M€ - 1 laboratoire - 1 projets ;
- Medicen Paris Région : 1,067 M€ - 3 laboratoires - 4 projets ;
- MOV'EO : 2,102 M€ - 4 laboratoires - 3 projets ;
- Systematic Paris-Région : 1,399 M€ - 7 laboratoires - 8 projets ;
- Vitagora : 0,203 M€, 1 laboratoire – 1 projet.

### **Action : Soutien à la partie privée des projets des pôles**

Le soutien régional 2014 aux 47 entreprises participant aux projets collaboratifs issus des appels à projets FUI 2014 a représenté 68 % du programme, soit **16,096 M€**, (dont 0,876 M€ dédiés aux modifications de projets), répartis comme suit :

- Advancity Paris-Région : 1,606 M€ - 6 entreprises ;
- Astech Paris-Région : 1,234 M€ - 4 entreprises ;
- Cap Digital Paris-Région : 6,878 M€ - 16 entreprises ;
- Medicen Paris-Région : 1,817 M€ - 4 entreprises ;
- MOV'EO : 0,363 M€ - 2 entreprises ;
- Systematic Paris-Région : 3,953 M€ - 14 entreprises ;
- Vitagora : 0,246 M€ - 1 entreprise.

Un transfert de 2,096 M€ a été effectué depuis l'action « soutien à la partie publique des pôles » afin de répondre aux besoins des partenaires. L'affectation apparaît en conséquence à hauteur de 115 %.

## 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>20,000</b>	<b>21,895</b>	<b>7,450</b>	<b>4,000</b>
<i>HP94-001</i>				
Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires	20,000	21,895	7,450	4,000

Ce programme est exclusivement dédié au dispositif **PM'up** qui propose un financement en subvention, un suivi et une dynamique de réseau pour accompagner dans leur développement les PME-PMI porteuses d'une stratégie ambitieuse et responsable. Sélectionnées par un jury dans le cadre d'appels à projets sectoriels, ces entreprises sont ensuite soutenues pendant trois ans par la Région.

**21,895 M€** d'autorisations d'engagement ont été affectées en 2014, soit un taux d'exécution de 110 %, permis par un transfert de crédits du programme 91001 « Soutien à la création et au développement des entreprises ». Le taux de consommation des crédits de paiement atteint quant à lui 54 %.

### Action : Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires

Cet effort budgétaire a permis d'attribuer des aides à **366 entreprises**.

Ces aides correspondent au financement des projets des lauréates, en première, deuxième ou troisième année de leur parcours :

- la 3ème année du projet de 2 entreprises lauréates de l'appel à projets de 2010 (suite à des compléments d'information ultérieurs au 1er examen de leur dossier en 2013) ;
- la 3ème année du projet de 58 entreprises lauréates de l'appel à projets de janvier 2012 ;
- la 2ème année du projet de 65 entreprises lauréates de l'appel à projets PM'up de juillet 2012 ;
- la 2ème année du projet de 52 entreprises lauréates de l'appel à projets de janvier 2013 ;
- la 1ère année du projet des 85 entreprises lauréates de l'appel à projets de juillet 2013 ;
- la 1ère année du projet des 104 entreprises lauréates de l'appel à projets de janvier 2014.

Les reconductions des aides en années 2 et 3 sont déclenchées après vérification de l'avancement du projet et du respect des engagements responsables.

**530 candidatures** ont été déposées en 2014 (contre 469 en 2013), dont 292 lors de l'appel à projet de janvier 2014 et 238 lors de l'appel à projet de septembre 2014. On constate ainsi une augmentation significative des candidatures déposées par rapport à 2013 (+13%) mais ce niveau reste néanmoins inférieur à celui enregistré en 2012 (639 candidatures suite à une période de 18 mois sans appel à projets). Cela confirme également la progression sensible des candidatures par rapport à la période 2008-2011 (en moyenne 400 / an).

A compter de l'appel à projets de juillet 2013, les règles de conditionnalité de l'aide ont évolué avec la nécessité pour les entreprises de formaliser une démarche de progrès en matière de **responsabilité sociétale**.

Enfin, les entreprises lauréates de l'appel à projet de septembre 2014 seront retenues début 2015 et ne sont donc pas imputées sur le budget 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,440</b>	<b>0,138</b>	<b>0,290</b>	<b>0,020</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien aux investissements matériels et immatériels	0,440	0,138	0,290	0,020

#### Action : Soutien aux investissements matériels et immatériels

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissements en faveur d'une démarche de développement durable et de compétitivité des entreprises artisanales. Ce dispositif est adapté aux petites entreprises en croissance, et permet d'encourager les artisans à investir pour produire de façon plus responsable et « propre ». Ces entreprises se développent plus rapidement grâce au soutien régional. En 2014, 16 projets d'investissements ont été soutenus pour une affectation en AP de **0,138 M€**.

Ce dispositif récent (délibéré en 2013) monte en puissance très lentement. Il a cependant gagné en visibilité en 2014 et devrait s'installer plus fortement dans l'offre de financement régionale en faveur de l'artisanat.

## 95 - Tourisme et thermalisme

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)</b>	<b>5,000</b>	<b>4,861</b>	<b>3,500</b>	<b>4,413</b>
<i>HP95-001</i>				
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	4,861	3,500	4,413

### Action : Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

Sur la dotation de 5 M€ inscrite au budget 2014, un montant de 4,87 M€ aura été individualisé à l'issue de la Commission permanente du 20 novembre 2014 (soit près de 98%).

Une première individualisation a été réalisée en janvier 2014 pour un montant total de 1 802 000 € portant sur trois opérations, dont deux inscrites au CPRD 77, à savoir la création d'une maison du chasselas à Thomery et la seconde tranche de l'opération consacrée à la création du Pôle international de Tourisme dans le château de Fontainebleau. A ces deux opérations s'est ajoutée l'aménagement d'une halte fluviale à Joinville-le-Pont sélectionnée par le jury du FDTR du 25 octobre 2013, et qui a été reportée sur le budget 2014.

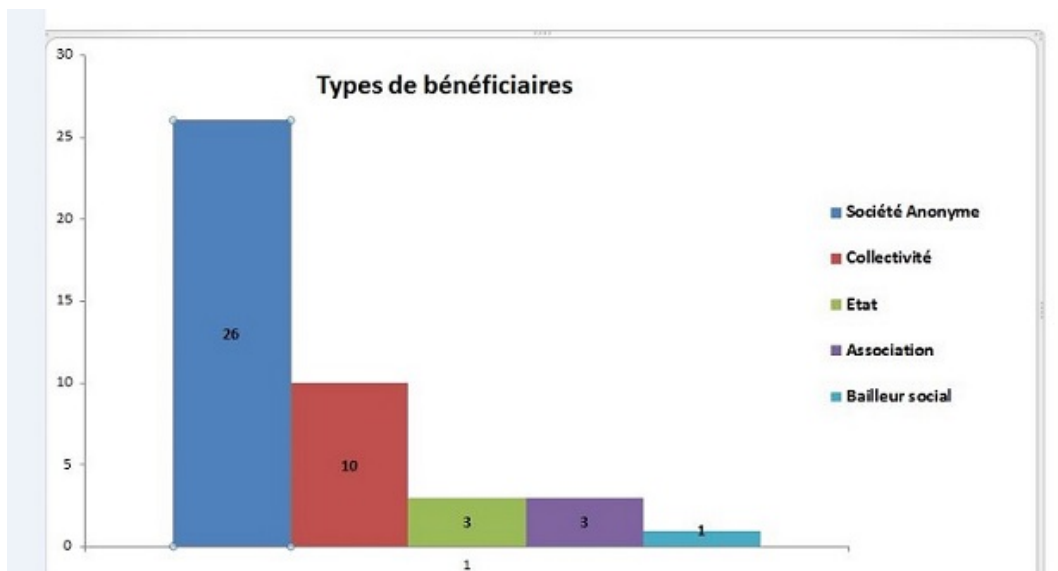
Les opérations retenues par le jury du 11 avril 2014 ont fait l'objet d'une seconde individualisation en juin 2014 d'un montant total de 1 702 051 €. Les actions financées portent majoritairement sur la création ou l'amélioration de structures d'hébergement de différents types : structures hôtelières dans les Yvelines, l'Essonne et dans les Hauts-de-Seine, gîtes en milieu urbain ou rural à Paris et dans le Val-d'Oise ainsi que la mise en valeur touristique de sites patrimoniaux (Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget et lieux de mémoire de la bataille de la Marne à Meaux).

Les opérations retenues au second jury de l'année, en date du 15 octobre 2014, ont fait l'objet d'une troisième individualisation en novembre 2014 pour un montant de 1 356 867 €. Les principales actions financées portent sur l'amélioration ou la création de structures d'hébergement importantes en faveur du tourisme pour tous à Paris et dans le Val-de-Marne, sur la dernière tranche dévolue au zoo de Vincennes ainsi que sur la création d'une offre nouvelle comme la mise en place de bornes-billetteries dans les hôtels.

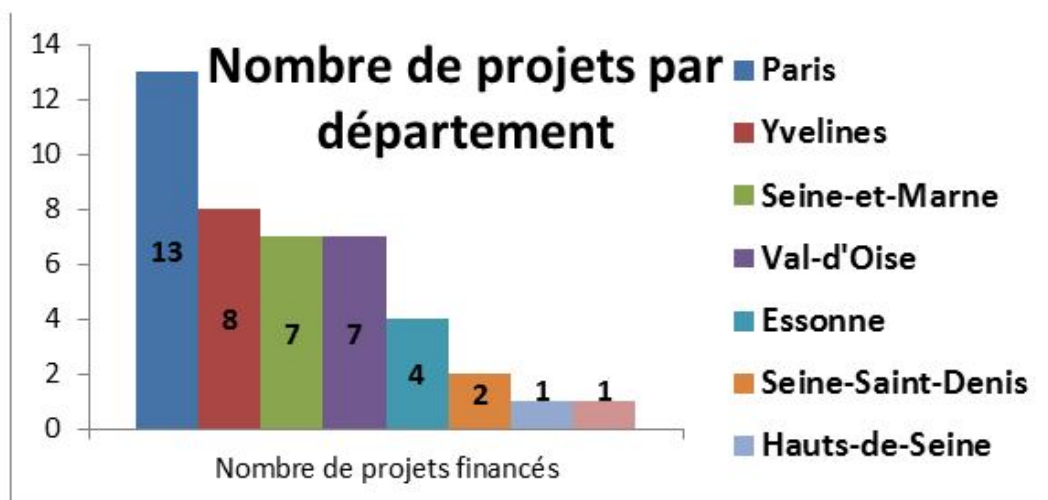
Au total et depuis 2012, les subventions au titre du FDTR ont accompagné près de 70 M€ d'investissement.

Le bilan réalisé deux ans après la création du FDTR fait ressortir les éléments suivants :

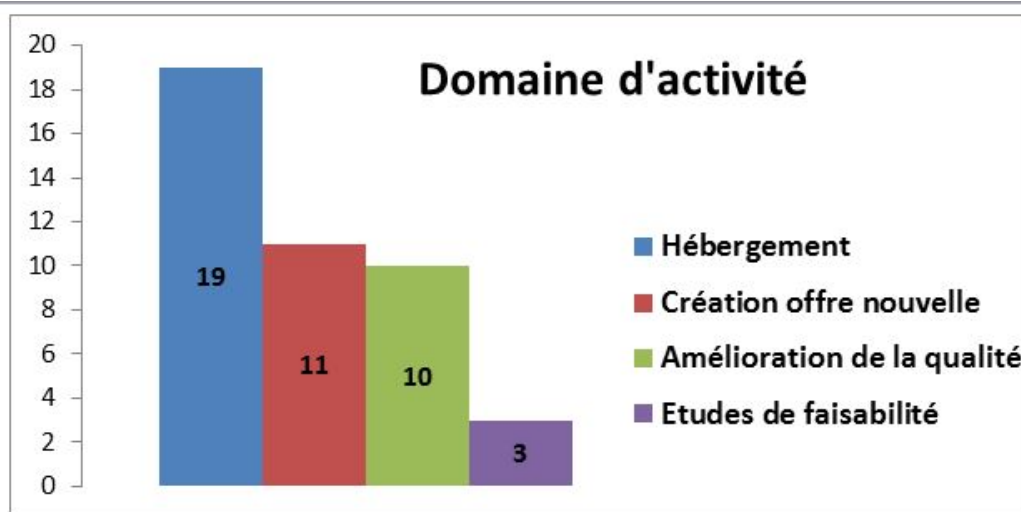
En ce qui concerne le type de bénéficiaires, l'intervention régionale bénéficie en majorité au secteur privé, en effet sur 43 maîtres d'ouvrage financés, 26 sont des entreprises privées ; ces derniers constituent la grande majorité des porteurs de projets déposant des dossiers auprès de la Région.



Quant à la répartition géographique, les opérations financées à Paris, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et le Val d'Oise constituent une part majeure de l'engagement financier régional, ce qui correspond au paysage des territoires en matière d'investissement touristique.



Enfin, en ce qui concerne la répartition thématique des opérations financées, elle répond aux objectifs prioritaires du FDTR, avec par ordre décroissant l'hébergement (la Région a ainsi contribué à la création de plus de 2000 lits), la création d'une offre nouvelle, l'amélioration de la qualité et les études.



Pour l'année 2014, le montant des CPI votés s'élève à 3,5 M€ ; compte tenu des demandes de paiement relatives aux opérations votées dans le cadre du FDTR en 2013 et 2014 ainsi que des opérations relatives aux anciennes actions et notamment l'importante opération de la ZAC Pajol, la totalité de cette dotation a été consommée sur l'exercice 2014.





# FONCTIONNEMENT



## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>92 - Recherche et innovation</b>	<b>13,092</b>	<b>11,743</b>	<b>10,675</b>	<b>9,700</b>
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>11,292</b>	<b>10,024</b>	<b>9,275</b>	<b>8,600</b>
<i>HP92-002</i>	2,599	2,632	2,100	2,300
<i>PJ92-002</i>	8,693	7,392	7,175	6,300
Structures d'appui à l'innovation	11,142	9,874	9,175	8,600
Etudes et communication citoyenne	0,150	0,150	0,100	
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>1,800</b>	<b>1,719</b>	<b>1,400</b>	<b>1,100</b>
<i>PJ92-005</i>				
Gouvernance des pôles de compétitivité	1,800	1,719	1,400	1,100
<b>94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services</b>	<b>5,771</b>	<b>5,315</b>	<b>9,570</b>	<b>7,850</b>
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>5,071</b>	<b>4,691</b>	<b>9,170</b>	<b>7,500</b>
<i>HP94-001</i>	0,600	0,369	6,270	5,000
<i>PJ94-001</i>	4,471	4,322	2,900	2,500
Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	4,971	4,591	9,070	7,500
Assises de l'industrie	0,100	0,100	0,100	
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,700</b>	<b>0,624</b>	<b>0,400</b>	<b>0,350</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art	0,700	0,624	0,400	0,350
<b>95 - Tourisme et thermalisme</b>	<b>23,710</b>	<b>22,989</b>	<b>23,710</b>	<b>22,989</b>
<b>Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique</b>	<b>3,162</b>	<b>2,848</b>	<b>3,162</b>	<b>2,848</b>
<i>HP95-001</i>				
Réseaux d'accueil et d'information touristique	3,162	2,848	3,162	2,848
<b>Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme</b>	<b>20,548</b>	<b>20,141</b>	<b>20,548</b>	<b>20,141</b>
<i>HP95-002</i>				
Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	20,507	20,100	20,507	20,100
Autres soutiens dans le domaine du tourisme	0,041	0,041	0,041	0,041
<b>TOTAL</b>	<b>71,083</b>	<b>66,662</b>	<b>65,510</b>	<b>63,263</b>
HP	55,819	52,929	53,735	53,063
PJ	15,264	13,733	11,775	10,200

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 935 - Aménagement des territoires

### 56 - Technologies de l'information et de la communication

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Aide au développement du territoire numérique</b>	<b>2,200</b>	<b>1,675</b>	<b>1,250</b>	<b>1,250</b>
<i>HP56-001</i>				
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	0,850	0,652	0,500	0,500
<i>hcdp</i>				
Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique	1,350	1,023	0,750	0,750
<i>hcdp</i>				

En autorisations d'engagement, **1,675 M€** ont été affectés, soit 76 % du budget primitif, pour assurer la diffusion des usages et contenus numériques et permettre aux acteurs de la société de l'information de mener leurs actions. Le nombre moindre de projets e-inclusion et de numérisation du patrimoine retenus explique cette sous-consommation.

La totalité des crédits de paiement a été consommée en 2014.

#### Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

Cette action a mobilisé **0,652 M€** et a permis de soutenir :

- 3 projets au titre de la diffusion des usages, services et contenus pédagogiques et patrimoniaux à hauteur de 0,135 M€ (numérisation et mise en ligne des chants yiddish, de morceaux de musique klezmer et de chants ashkénazes porté par la Maison de la culture yiddish-bibliothèque Medem pour 0,025M€, numérisation de données historiques par la fondation de la Résistance pour 0,105M€, création d'une plateforme numérique d'e-formation pour les porteurs de projets de collecte de mémoires par Ventilo Editions pour 0,005 M€) ;
- 13 projets d'e-inclusion dans le cadre de l'appel à projets 2014 pour un montant de 0,491 M€ en fonctionnement complétant le financement en investissement obtenu ;
- un projet visant à développer un réseau de repérage de projets « Carrefour Maghreb » porté par la FING au titre de la coopération internationale en matière de numérique (0,025M€) ;
- une réaffectation au profit de la commune d'Étampes.

#### Action : Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique

Cette action a mobilisé **1,023 M€** en faveur :

- de divers acteurs associatifs régionaux pour les projets « Sharevolution » sur l'économie du partage présenté par l'association FING (0,025 M€) et "réfèrent digital" porté par l'association Compagnons de Dév (0,054 M€) ;
- de 2 événements dans le domaine des contenus numériques de l'internet et du multimédia : le Forum mondial du Libre (OWF) pour 0,050 M€ et le festival Futur en Seine porté par Cap Digital pour 0,570 M€ ;
- d'associations pour lesquelles la Région cotise (d'une part, 0,044 M€ pour 8 associations - Association Communication et Information pour le développement durable (ACCID), Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales (ADULLACT) ; Association pour la promotion et la recherche en informatique libre (APRIL), Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) ; Fondation Internet Nouvelle Génération ( FING) ; Villes internet ; Wikimédia France, European regions Research and Innovation network (ERRIN) - et d'autre part 0,100 M€ pour Seine et Marne Numérique) ;
- de 2 marchés pour 0,180M€ : l'un pour l'évaluation du dispositif « prototypes numériques », l'autre pour

la création d'une plateforme de mutualisation et gestion commune des espaces de travail collaboratif.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC</b>	<b>1,710</b>	<b>1,710</b>	<b>1,620</b>	<b>1,620</b>
<i>HP56-003</i>				
La Fonderie	1,710	1,710	1,620	1,620

#### Action : La Fonderie

La Fonderie, Agence régionale du numérique exerce ses missions soit en tant que fonction support (auprès de la Région, des collectivités franciliennes...), soit en tant que fonction propre. Elle a bénéficié en 2014 d'un soutien à hauteur de **1,71 M€** pour accompagner les appels à projets "e-inclusion" et "espaces de travail collaboratif" et animer les réflexions autour de l'open data et des projets d'innovation territoriale. Enfin, la Fonderie appuie ponctuellement les organismes associés régionaux (aide à la rédaction d'un cahier des charges par exemple).

Les actions menées en 2014 relevant de la fonction propre de la Fonderie concernant les domaines suivants :

#### Libérer des données publiques régionales

- accompagnement de la stratégie Open Data de la Région et de ses organismes associés à l'occasion de l'Opendata Bootcamp le 27 novembre à l'IAU à la suite du Hack Data Week-end "Ile-de-France 2030 en mars 2013 ;
- soutien aux initiatives de libération des données en Ile-de-France et ailleurs (dotation financière et jury pour le concours d'applications « Moov'In The City » de la ville de Paris, mentoring des projets du programme Data Shaker de NUMA et SNCF Transilien, participation aux meetups organisés par Cap Digital dans le cadre de Code For Paris Region, contribution aux ateliers du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (Sipperc) et du département de la Seine Saint-Denis).

#### Fabriquer des projets cartographiques

- TechOnMap, la carte de l'écosystème numérique francilien, rendue publique en juin 2013 à l'occasion de Futur-en-Seine ;
- Urbaviz, la représentation de territoires et projets urbains ;
- valorisation du schéma directeur "Ile-de-France 2030".

#### Faire naître de nouveaux espaces de travail

- accompagnement de l'appel à projets régional "Espaces de travail collaboratif" (édition 2014, jury le 20 mai 2014) ;
- contribution à l'animation de la communauté francilienne des tiers-lieux (RDV francilien de la communauté coworking le 24 octobre, Session d'échanges Hangout avec Alex Hillman le 11 mars 2014, ouverture de Silicon Valois le 15 mai 2014) ;
- édition 2014 du Cowotour (20 juin 2014), la visite guidée des espaces de travail collaboratif.

#### Soutenir le pouvoir d'agir

- accompagnement de l'appel à projets régional "E-inclusion", jury le 8 juillet 2014 ;
- colloque Internet Solidaire à Fontenay-sous-bois (17 décembre 2013) et Open Bidouille Camp le 15 décembre 2013 chez Simplon ;
- dossier "L'internet dans les quartiers" (publication septembre 2013) ;
- conférence "L'open data au service de l'égalité hommes-femmes" le 19 novembre 2013 à la Gaité Lyrique.

#### Accompagner les mutations économiques

- accompagnement dans le cadre de Paris Region Entreprises (en 2013, 25 entreprises suivies et 48

parcours d'accompagnement) ;

- lancement d'Educaduino le 19 septembre 2013 à la Cantine ;
- colloque e-santé le 11 octobre 2013 à l'hémicycle régional ;
- participation au Salon des Entrepreneurs (7 février 2014).

### **Supporter l'économie collaborative**

- OuiShare Coffee #2 le 23 octobre 2013 “Internet détruit-il des emplois ?”, #3 le 27 novembre 2013 “Hack your PHD”, #4 “Monnaies complémentaires : pour être riches ensemble ?” ;
- OuiShare Fest les 5, 6 et 7 mai 2014.

### **Partager à l'échelle européenne**

Dans le cadre du projet ONE (Observatory Network to Enhance ICT Structural Funds Absorption) : groupe de travail à Trieste les 11 et 12 juillet 2013 et visite d'études à Paris “Les tiers-lieux au service de territoires intelligents” les 30 et 31 octobre 2013, conférence finale à Bruxelles le 23 avril 2014.

## 939 - Action économique

### 91 - Interventions économiques transversales

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à la création et au développement des entreprises</b>	<b>4,075</b>	<b>4,174</b>	<b>3,150</b>	<b>2,800</b>
<i>HP91-001</i>				
Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement	4,075	4,174	3,150	2,800

Ce programme regroupe le soutien régional aux acteurs du financement avec lesquels une convention de partenariat a été conclue. Par ailleurs, il contribue à faire vivre les outils dématérialisés au service de la création et du développement des entreprises franciliennes.

**4,174M€** ont été affectés en autorisations d'engagement, soit un taux d'exécution de 102%. Un transfert de 0,1 M€ du programme 91003 « Économie Sociale et Solidaire » a permis ce dépassement d'affectation.

Le taux de consommation des crédits de paiement atteint quant à lui 89%.

#### **Action : Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement**

Cette action regroupe sept dispositifs principaux dédiés à la création et au développement des entreprises.

##### • **Le site « creersaboite.fr »**

Le site « creersaboite.fr », refondu au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, a été simplifié, remanié de façon à permettre une meilleure visibilité des actions de la Région et de ses partenaires vis-à-vis des porteurs de projet, créateurs ou repreneurs d'entreprises en Ile-de-France.

La fréquentation du site a atteint en moyenne 27 000 visiteurs mensuels sur l'année écoulée. Le taux de visiteurs franciliens se stabilise à hauteur de 53 %. Le site a gagné en notoriété et fédère maintenant 400 opérateurs franciliens de la création d'entreprise. Il s'est fortement enrichi en contenus éditoriaux et propose aujourd'hui environ 430 articles. Sur le plan des réseaux sociaux, le site a poursuivi sa dynamique pour atteindre au total 3 686 fans sur Facebook et 2 081 abonnés Twitter.

Le site « creersaboite.fr » a bénéficié d'une AE de **0,115 M€** pour la prorogation de 6 mois du marché avec l'actuel prestataire. Il a également fait l'objet d'une affectation prévisionnelle de **0,174 M€** pour lancer le renouvellement du marché (opérateur en 2015).

##### • **La plateforme Maximilien**

La Région Ile-de-France, les départements 75, 77, 91, 92, 93, 94 et 95, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, de Paris, l'Agence des Espaces Verts, ont fondé en 2014, le groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien, pérennisant ainsi l'association de préfiguration créée en 2011 initiée pour rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises, notamment les TPE-PME, et faciliter l'acte d'achat public.

Maximilien, le portail des marchés publics franciliens, rassemble : les avis de marchés, une plateforme de dématérialisation et la mise en réseau d'acheteurs publics. Ce service public solidaire de diffusion des usages numériques, vise à une dématérialisation complète de la chaîne des achats (ex: télétransmissions...). En moyenne, plus de 2500 avis de marchés de pouvoirs adjudicateurs franciliens peuvent être consultés chaque jour par les entreprises.

17179 comptes utilisateurs entreprises ont été créés. L'association compte 51 adhérents dont 14 nouveaux en 2014.

Pour 2014, Maximilien a bénéficié d'une affectation de **0,300 M€**.



- **L'attractivité économique des quartiers**

Une AE de **1,190 M€** a été affectée pour les actions et dispositifs suivants :

- **La sensibilisation à l'entrepreneuriat**

Pour encourager l'envie d'entreprendre exprimée par les habitants des Quartiers, la Région soutient le déploiement d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Cette fonction permet à la fois de lutter contre les représentations inexactes de l'entreprise et de favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux.

Depuis 2008, 11 postes labellisés ont été créés sur les sites d'Orly/Choisy-le-Roi, Evry/Corbeil-Essonnes, Nanterre, Melun, Blanc Mesnil, Val de France, Amont 78, Meaux, Paris (11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissement), Argenteuil-Bezons et Est Ensemble.

- **La création et la labellisation de Points d'Accueil et d'information sur la Création d'Entreprises (PACE)**

Implantés au cœur des quartiers « politique de la ville », ces espaces ont vocation à assurer l'accueil, la première information et l'orientation des porteurs d'idées ou de projet de création d'activités, issus de ces territoires, pour répondre au déficit d'information des porteurs d'idées.

13 PACE sont labellisés fin 2014 : Saint Denis, Bords de Marne, Nanterre, Sénart, Grigny, Val de France, Terres de France et Clichy-sous-Bois-Montfermeil, ainsi que 5 nouveaux : Est Ensemble, Val de Bièvre, Deux Rives de Seine, Argenteuil-Bezons et Seine-Amont. La MIEL (St Denis) et la MDE de Sénart portent également des PACE+ pour le suivi des jeunes entreprises dans les quartiers prioritaires afin de favoriser la pérennité des entreprises créées.

- **L'Ecole Régionale des Projets à fort potentiel (ERP)**

L'Ecole Régionale des Projets mène des actions d'accompagnement des porteurs de projet à fort potentiel en termes de création d'entreprise. Ces actions s'adressent aux publics issus des quartiers politique de la ville ou envisageant de s'y implanter, mais également aux jeunes, aux femmes et aux ressortissants étrangers. En 2014, ces actions ont été mises en œuvre par 5 structures : l'ADIE avec le programme Créajeunes, le CNMA, le GRDR, l'incubateur Incuba'School de la CCIR Paris Ile-de-France et l'Académie YUMP.

L'appui financier s'effectue sous la forme d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 € par porteur de projet et par mois accompagné et réalisant l'intégralité de son parcours.

En 2014, 333 porteurs de projets ont été accompagnés, dont 200 par l'ADIE. Le taux de création d'entreprises est de 50%, principalement implantées dans les quartiers Politique de la ville.

- **La convention d'affaires Créarif Développement**

Cette convention d'affaires, d'envergure régionale, conforte également l'objectif de favoriser la promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers. Elle permet de mettre en relation les entrepreneurs des Quartiers et des experts qualifiés.

La 1<sup>ère</sup> édition 2014 de l'opération « Créarif Développement », portée par l'ADIVE, a suscité l'intérêt de 290 entreprises, principalement dans les secteurs des services aux entreprises et du commerce, à 40 % dirigées par des femmes.

Parmi ces 290 entreprises, 100 présentant un potentiel de développement ont été sélectionnés pour participer à la convention d'affaires (rendez-vous personnalisés avec des acheteurs de grands comptes et experts). Une remise de prix gratifie les lauréats.

- **Le Bus régional de l'entrepreneuriat**

Une affectation de **0,150 M€** a été affectée pour soutenir la 2<sup>ème</sup> année du Bus porté par la Boutique de Gestion Paris Ile-de-France (BGPaRif). Ce Bus a vocation à sensibiliser, promouvoir et informer sur l'entrepreneuriat les publics non couverts par la présence de dispositifs de création, notamment dans les quartiers d'habitat populaire et dans les zones périurbaines. Le Bus a démarré en septembre 2013 et a fonctionné 16 semaines depuis son lancement. Il a couvert de nombreuses communes franciliennes et permis d'accompagner en entretiens individuels près de 1 000 porteurs de projets ou d'intention. 21 ateliers ont également été animés pour 120 participants.

- **Le soutien à l'Urscop pour son activité d'appui à la création de SCIC et SCOP**

Une affectation de **0,205 M€** a été votée en 2014 pour le soutien à l'accompagnement des

créations/reprises sous forme SCOP/SCIC.

Cette dotation a permis à la Région de soutenir l'URSCOP pour son travail d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises sous forme de SCOP/SCIC. Sur l'année 2014, 50 structures devraient bénéficier des conseils de l'URSCOP grâce au soutien régional.

• **Le soutien aux associations de prêt d'honneur et aux réseaux de Business Angels pour leur activité d'accompagnement à la création d'entreprises**

- Soutien aux associations de **prêt d'honneur** : **1,750 M€** d'AE ont été affectés au bénéfice de 22 associations de prêt d'honneur. 1 500 entreprises ont ainsi pu être financées pour un montant moyen de prêt d'honneur d'environ 15 000 €, avec un effet levier de l'ordre de 6 (1 € de prêt d'honneur permet de lever 6 € de prêt bancaire)

- Soutien aux réseaux de **Business Angels** : une enveloppe d'AE de **0,200 M€** a été affectée au bénéfice de 12 associations réunissant des investisseurs providentiels qui, en 2014, ont accueilli près de 900 projets franciliens et permis le financement de quelque 110 entreprises représentant 720 emplois directs.

• **Le volet expertise du dispositif Rebonds**

Une AE de **0,090 M€** a été affectée pour lancer le marché relatif aux prestations d'expertise des plans de restructuration des entreprises éligibles à ce dispositif. Trois expertises ont été réalisées en 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Appui au développement économique des territoires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,591</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>
<i>HP91-002</i>				
Soutien aux projets de développement économique locaux	0,600	0,591	0,350	0,350

Une enveloppe de **0,591 M€** d'autorisations d'engagement a été affectée en 2013, soit **98,5%** de la ligne dédiée. La totalité des crédits de paiement ouverts a été consommée.

**Action : Soutien aux projets de développement économique locaux**

Ce dispositif a permis de soutenir, dans le cadre des Pactes, la structuration de filières et le déploiement de stratégies territoriales de développement à une échelle intercommunale.

En 2014, 18 projets ont ainsi pu être soutenu et permis le développement de l'activité et de l'emploi sur les territoires.

Parmi ces 18 projets, on peut noter : la structuration d'un pôle éco-industriel sud-essonnien lié au traitement et à la valorisation des déchets avec Novagreen, le déploiement d'actions en faveur des services à la personne sur le sud 77 et le 78, le soutien à la filière textile, mode et design dans les quartiers politique de la Ville à Paris, la mise en place d'une cellule de veille pour le développement de l'activité et de l'emploi des TPE-PME du territoire dans le sud 92, le soutien à la stratégie touristique du Sud-Essonne, la préfiguration et développement d'un bio-parc dédié aux entreprises innovantes en oncologie et en santé au sein du biocluster Cancer Campus dans le Val-de-Marne, le développement du marketing territorial pour le territoire du grand Orly, la structuration et animation de la filière cosmétique – santé avec Cergy-Pontoise.

Au final, la majorité des 18 Pactes déjà votés a pu bénéficier de ces actions.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>8,300</b>	<b>6,842</b>	<b>5,550</b>	<b>5,000</b>
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	8,300	6,842	5,550	5,000

Ce programme contribue à soutenir les partenaires régionaux du financement et de l'accompagnement des entreprises sociales et solidaires, l'Atelier ainsi que les projets des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Il contribue également à soutenir les projets socialement innovants et les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).

2014 a été une année de plein exercice de mise en œuvre de la délibération n° CR 93-12 relative à la politique régionale en faveur de l'ESS et de l'innovation sociale, adoptée en novembre 2012.

Ce programme et son action unique éponyme ont fait l'objet d'une affectation globale d'AE de **6,842 M€**, soit un taux d'affectation de 83 % et un taux de consommation de 91% en crédits de paiement.

#### Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

#### Le soutien régional à l'Atelier

En 2014, l'Atelier, centre de ressources pour l'économie sociale et solidaire de l'Île-de-France, a reçu une subvention régionale de **0,94 M€** pour mettre en œuvre son plan d'action.

Définies dans son plan stratégique 2013-2017, les missions stratégiques de l'Atelier s'articulent autour de 3 axes : agir pour le changement d'échelle de l'ESS, renforcer la fonction de centre de ressources et optimiser l'articulation des différents échelons territoriaux infrarégionaux.

Pour favoriser les dynamiques territoriales, l'Atelier propose une offre de services (appui dans le cadre de diagnostics territoriaux, d'appels à projets ou d'organisation d'événements) dédiée aux collectivités franciliennes en les incitant à adhérer (22 collectivités Territoriales adhérentes en 2014, dont 6 Conseils Généraux, 10 communautés d'agglomération et 6 communes). En complément, le Dispositif Local d'Accompagnement régional (DLA, contractualisé avec l'Etat et la CDC) apporte des outils méthodologiques et pédagogiques avec un focus territorial (cycle de sensibilisation « Les Réciproques », étude localisée des modalités d'accompagnement, divers supports de communication).

L'accélérateur de projets propose aux futurs entrepreneurs de l'ESS des diagnostics individuels (50 entretiens d'accompagnement individuels), des ateliers avec des entrepreneurs expérimentés et des partenaires de la création d'entreprise (8 ateliers, 130 participants) et 2 speed-dating avec 40 porteurs de projets et autant de partenaires. Ce mode opératoire proposé par l'Atelier permet de faciliter et d'accélérer le passage de l'idée au projet. Des actions dédiées à l'entrepreneuriat en ESS sont également menées : présence sur des salons d'envergure (Salon de la micro-entreprise, Salon des entrepreneurs, Convergences, Fête l'Huma) et suivi des outils d'appui à l'émergence dans les territoires.

Le pôle Promotion poursuit la structuration de ses activités et contribue à la notoriété de l'ESS et de l'Atelier en investissant les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et en diversifiant les canaux/outils de communication et diffusion en fonction de cibles identifiées (porteurs de projet, territoires, tous publics). En 2014, SUCCESS !, programme de sensibilisation des jeunes (18-25 ans) a poursuivi son développement avec la diffusion de kit de sensibilisation et la formation de nombreux relais (36 ambassadeurs formés et 20 étudiants formés) pour l'utilisation de ces outils, plus de 350 jeunes ont participé aux 17 ateliers mis en œuvre par l'Atelier.

En matière de sensibilisation du grand public, l'Atelier, en lien très étroit avec la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS), anime et coordonne « Le Mois de l'ESS », temps fort de l'année. La dynamique des comités de programmation départementaux s'amplifie, ce qui permet l'organisation d'événements

toujours plus nombreux et partenariaux sur le territoire francilien.

L'observatoire de l'ESS, pilier du pôle études et prospective, poursuit l'édition des panoramas franciliens qui permettent de disposer de données actualisées et analysées. Un travail d'études sur les jeunes a permis de publier « Jeunes et ESS ». Des focus sectoriels (études sur le sport, l'égalité professionnelle dans l'ESS et l'économie circulaire) et territoriaux (départementaux et infra-départementaux) sont également produits.

### **L'aide régionale aux Couveuses et Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)**

Le dispositif régional d'appui à la création et au fonctionnement des couveuses et coopératives d'activités et d'emploi regroupe à ce jour 47 antennes d'une capacité d'accueil moyenne d'une vingtaine d'entrepreneurs chacune, implantées dans chaque département francilien. Les porteurs de projets bénéficiaires sont accompagnés tout au long de leur parcours de création sur l'ensemble du territoire régional dans les secteurs d'activités tels que les services aux particuliers et aux entreprises, l'artisanat, le commerce et la culture mais aussi dans les filières prioritaires de l'Economie sociale et solidaire et notamment : l'insertion par l'économique, le commerce équitable, la construction durable, les services de proximité et d'intérêt collectif, etc.

Le taux de sortie positive des couveuses est de 78 % (51,5 % création d'activité, 18,5% retour à l'emploi salarié, 8% autres dont formation). Ce taux est relativement stable par rapport aux résultats de l'exercice antérieur.

En moyenne, un entrepreneur à l'essai reste dans la couveuse entre 9 et 12 mois.

Dans le modèle des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), l'entrepreneur qui crée son activité peut rester dans la structure autant qu'il le souhaite et est accompagné globalement avec un appui renforcé sur les premiers mois d'activité.

Quelles que soient les structures et la durée des parcours, la Région ne cofinance que les nouveaux entrants.

En 2014, la Région a financé l'accompagnement de plus de 1 000 entrepreneurs à l'essai dans le cadre de ce dispositif.

Ces actions ont fait l'objet d'une affectation budgétaire en 2014 d'un montant de **2,138 M€**.

### **Le soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)**

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, fondée en 1988, propose à des créateurs d'entreprises ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire un financement permettant de démarrer leur activité, dans la limite de 10 000 euros. Ce financement couple généralement :

- un microcrédit (pour 2/3 du montant) : remboursable sur 6 à 48 mois, accessible aux créateurs d'entreprise ou aux entreprises existantes depuis moins de 5 ans. Il permet de financer des investissements, du stock ou de la trésorerie ;
- un prêt d'honneur (pour 1/3 du montant) : pour permettre aux créateurs d'augmenter leurs fonds propres en complément du microcrédit. Ce prêt est à taux zéro et remboursable sur une durée pouvant atteindre 60 mois ;
- une prime régionale de 500 à 1800 € selon le montant du financement associé et le statut juridique de l'entrepreneur.

Le soutien à l'ADIE et à l'AFILE 77 (qui porte l'offre de microcrédit ADIE en Seine-et-Marne) a été renouvelé suite à l'adoption d'une délibération cadre (CR 11-74 du 30 septembre 2011) et de la signature d'une convention triennale. Les modalités du soutien à l'ADIE sont relativement inchangées par l'adoption de cette délibération et ont été renouvelées lors de l'adoption du règlement d'intervention (CR 93-12 du 22 novembre 2012).

En 2014, l'ADIE a délivré environ 1 100 microcrédits et 1 000 prêts d'honneur. Le soutien au fonctionnement des fonds de microcrédit de l'ADIE et d'AFILE 77 a mobilisé, en 2014, une AE de **0,663 M€** (dont 0,624 M€ pour l'ADIE et 0,039 M€ pour AFILE77).

### **La gamme de financement de l'ESS et des TPE de France Active**

La Région soutient le fonctionnement des fonds territoriaux de France Active dans leur mission de financement des entreprises solidaires et des TPE.

Pour rappel, ces fonds territoriaux sont Paris Initiatives Entreprendre (75), AFILE 77 (77), Yvelines Actives (78), Essonne Active (91), Hauts-De-Seine Initiatives (92), Garances (93), Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (94) et Initiative 95 (95).

La Région a apporté à ces plateformes infrarégionales une subvention de fonctionnement de **0,76 M€** au titre de l'accompagnement des entreprises solidaires et des TPE.

Par ailleurs, elle a accordé à Ile-de-France Active, coordination régionale du réseau de France Active, une subvention annuelle de **0,1 M€**.

Une AE globale de **0,86 M€** a donc été affectée en 2014.

Le nombre de financements de structures de l'ESS connaît une légère hausse : 125 structures financées en 2014 contre 120 en 2013, ce qui représente environ 3 300 emplois créés ou consolidés.

Depuis le démarrage du soutien de la Région à l'activité TPE, celle-ci a connu une belle évolution : en 2014, près de 1200 TPE ont bénéficié de l'accompagnement des fonds territoriaux France Active (1000 en 2013) avec un impact estimé à 5 000 emplois créés ou consolidés.

### **Le partenariat avec Finansol**

La Région soutient Finansol en fonctionnement à hauteur de **0,1 M€** soit 9.16% de l'assiette des dépenses éligibles.

Le bilan de Finansol, collectif des acteurs de la finance solidaire pour cette année 2014 est positif. L'association a poursuivi ses actions sur les axes suivants :

- l'appui à l'émergence de nouveaux produits, avec notamment l'assurance-vie solidaire ;
- la labellisation de nouveaux produits de finance solidaire ;
- la promotion de la finance solidaire auprès du grand public (organisation de la Semaine de la Finance Solidaire, édition du Baromètre de la finance solidaire, organisation pour la 5ème année consécutive des grands prix de la finance solidaire le 3 novembre 2014) ;
- la structuration du secteur et la conduite d'actions de lobbying, particulièrement en lien avec la préparation du projet de loi ESS.

### **Le soutien à l'URSCOP**

La Région soutient l'Union Régionale des Scop Ile-de-France pour ses activités de communication et de promotion du statut coopératif (SCOP/SCIC) et a affecté à cet effet une AE de **0,1 M€** en 2014.

En 2014, l'URSCOP a notamment mené des actions :

- de présentation du statut coopératif au cours de réunions d'information et de maillage territorial afin d'identifier des prospects et des prescripteurs ;
- de communication, à travers l'organisation d'événements et un travail de relations presse ;
- d'animation du réseau des coopératives et d'accompagnement individuel de ses adhérents.

A titre d'exemple :

- plusieurs ateliers ont été organisés dans les locaux de France Active à destination de dirigeants d'associations intéressés par une transformation en SCOP ;
- un mailing a été adressé à près de 500 entreprises à statut non coopératif et dont le dirigeant est concerné à brève échéance par une problématique de transmission ;
- participation à la journée de la transmission d'entreprise organisée par l'ordre des experts comptables ;
- partenariat avec l'APEC pour promouvoir le statut des SCOP auprès de cadres ayant un projet de reprise d'entreprise.

### **Le soutien à l'insertion par l'activité économique**

Le **volet fonctionnement** de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économique (**ARSIE**) a permis le soutien en 2014 de 11 structures pour un montant global d'AE de près **0,116 M€**, crédits dédiés à la réalisation de 2 études de marché/repositionnement stratégique et à la réalisation de 9 études de faisabilité visant la création de nouvelles activités d'insertion. La création de nouvelles activités d'insertion participe au dynamisme économique des territoires avec un impact direct sur l'emploi en favorisant l'accueil de nouveaux salariés d'insertion précédemment en situation d'exclusion socio professionnelle.

Par ailleurs, dans le cadre de **l'appui à la restructuration et au sauvetage des SIAE**, 3 dossiers ont été

déposés et instruits en 2014. Une AE de **0,083 M€** a été affectée pour la mise en œuvre du plan de restructuration de ces 3 structures d'insertion. La mise en œuvre des plans de redressement financés est actuellement en cours de réalisation.

### **Les Actions de sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale / le soutien aux projets socialement innovants**

Une enveloppe d'AE de **1,142 M€** a été affectée au bénéfice de ces actions.

Le soutien aux actions de sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale a pour objectif de sensibiliser, promouvoir et d'accompagner et former les structures de l'ESS à l'innovation sociale et plus généralement de soutenir les initiatives sociales et solidaires. En 2014, 8 actions ont été soutenues : il s'agit des projets portés par la MEF de Sénart, les CA de Plaine Commune et Plaine Centrale du Val de Marne, Fairplaylist, AEE et Essonne Active, SOS Insertion et Alternatives, Solidarité Etudiante et Ticket for Change.

Les appels à projet de soutien aux projets socialement innovants et projets collaboratifs locaux ont rencontré un fort succès (144 dossiers déposés). 22 projets ont été retenus :

- 9 projets relèvent du soutien à l'économie locale et collaborative, issue de la délibération n° CR 14-13 du 14 février 2013 relative au « Plan d'actions pour une économie locale et collaborative » : « Accorderies », structures d'échanges de services entre particuliers, plateformes d'échanges de biens et/ou de services entre entreprises ou entre associations franciliennes et finance participative ;
- 13 projets relèvent du soutien aux projets socialement innovants.

### **Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)**

Une enveloppe d'AE de **0,2 M€** a été affectée en 2014.

Les PTCE regroupent des entreprises de l'ESS et d'autres parties prenantes (universités, collectivités, TPE-PME...) qui souhaitent mutualiser des ressources et coopérer avec le tissu économique local afin de participer au développement responsable de leur territoire. La Région souhaite soutenir la structuration et la consolidation de ces démarches.

En 2014, 4 PTCE ont été soutenus pour une deuxième année : PARIS'CI (75), PTCE Pôle NoE 91 (91), le Phares (93) et Resto Passerelle (IDF). Ces projets favorisent les coopérations entre entreprises (sociales et solidaires ou non) dans un but de pérennisation et de développement des activités et des emplois, en lien avec les acteurs du développement local.

### **Le soutien aux filières stratégiques**

Une enveloppe d'AE de **0,5 M€** a été affectée en 2014.

En 2014, 2 programmes de développement ont été renouvelés sur les thématiques prioritaires pour l'ESS : le commerce équitable et l'Insertion par l'Activité Economique. Ces programmes collectifs, portés par 7 réseaux pour le commerce équitable (PFCE, ATES, AME, Max Havelaar, Artisans du Monde, Minga, Faire un monde équitable) et 6 acteurs pour l'IAE (Chantier Ecole, Coorace, ARDIE, UREI, FNARS, CNLRQ), visent à structurer ces filières pour favoriser leur développement et à diffuser des valeurs nouvelles dans un objectif de transition économique et sociale.

Par ailleurs, l'URIOPSS, Union régionale d'appui au secteur sanitaire, social et médico-social, a souhaité prolonger le délai de réalisation de son programme engagé et financé en 2013. Il n'y a donc pas eu de nouvelle affectation pour cette filière en 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Appui à l'attractivité et au développement économique francilien</b>	<b>11,625</b>	<b>11,623</b>	<b>9,635</b>	<b>11,704</b>
<i>HP91-006</i>	11,325	11,323	9,335	11,404
<i>PJ91-006</i>	0,300	0,300	0,300	0,300
Agence Régionale de Développement (ARD)	9,830	9,830	7,915	9,984
<i>hcdp</i>				
Divers organismes de développement économique	0,885	0,883	0,850	0,850
<i>hcdp</i>	0,585	0,583	0,550	0,550
<i>cpj</i>	0,300	0,300	0,300	0,300
Paris Région Entreprises (PRE)	0,910	0,910	0,870	0,870
<i>hcdp</i>				

### Action : Agence Régionale de Développement (ARD)

La dotation 2014 à l'ARD a fait l'objet d'une affectation de **9,83 M€**.

Par ailleurs **0,1 M€ ont été prélevés et affectés au bénéfice de la nouvelle agence Paris Region Entreprises**, fruit de la fusion de l'ARD et du CFI au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cette action a ainsi été exécutée à 100% en affectations d'AE.

L'ARD a poursuivi ses activités visant l'implantation de projets d'investisseurs internationaux créateurs d'emplois en Ile de France. Sur les neuf premiers mois de l'année 2014, l'ARD (désormais Paris Region Entreprises) a contribué à favoriser le choix francilien de près de 57 nouveaux projets d'implantations d'entreprises étrangères. Pour atteindre ces résultats, l'ARD a conduit près de 70 opérations de promotion et prospection à l'international qui ont permis d'identifier 120 nouveaux projets d'implantation et a répondu à plus de 300 demandes émanant d'investisseurs étrangers en lien avec l'AFII.

Pour accompagner dans leur développement les entreprises à capitaux étrangers nouvellement implantées en Île-de-France, une action spécifique a été mise en place. Environ 40 entreprises franciliennes ont été accompagnées dans ce cadre, essentiellement sur des sujets liés au recrutement ou à l'immobilier.

Au cours du premier semestre 2014, l'Agence a organisé 8 événements de promotion de la filière des salons, en particulier dans le secteur agricole et agroalimentaire, compte-tenu de la programmation automnale 2014 des salons internationaux en Ile-de-France.

L'ARD a par ailleurs contribué à la mise en œuvre du plan régional l'internationalisation des entreprises (PRIE) qu'elle co-anime aux côtés de la Région. Elle est plus particulièrement intervenue sur les actions dédiées à l'évolution des outils d'information et d'orientation (portail régional [www.iledefrance-international.fr](http://www.iledefrance-international.fr)) et à la mise en place d'un accompagnement individuel et dans la durée des entreprises (prioritairement les PME) en lien avec les acteurs de l'écosystème régional.

L'ARD a poursuivi et renforcé son activité d'appui au développement des PME franciliennes, en particulier via une expertise en termes de transition écologique et sociale, de développement international, d'immobilier et de recrutement. Cette activité est intégrée au sein de la plateforme Paris Région Entreprises (PRE) où l'ARD a assuré le rôle de référent généraliste et apporté son expertise pour plus de la moitié des entreprises suivies et des parcours mis en œuvre (cf. action Paris Région Entreprises (PRE) – Plateforme).

Enfin, les 0,1 M€ prélevés au bénéfice de la nouvelle agence PRE ont permis le transfert des premiers collaborateurs et la réalisation d'une étude sur le respect des obligations légales et sociales dans le cadre de cette fusion-absorption.

### Action : Divers organismes de développement économique

Ont été affectés, hors CPER, **0,583 M€** d'AE, soit 99,7 % du budget prévisionnel, au profit des organismes de développement économique collaborant avec la Région :

- le **GIP Emploi de Roissy-Charles-de Gaulle** auquel la Région verse une cotisation annuelle (**0,130 M €**) et une subvention spécifique de fonctionnement (**0,079 M€** pour la cellule d'ingénierie territoriale emploi formation-alternance). Cet organisme intervient, dans le cadre d'une dynamique renouvelée, en qualité d'interface entre les acteurs économiques du site de Roissy et les institutions publiques dans les domaines du développement économique et de l'emploi ;

- l'**association Hubstart Paris Région (0,100 M€** de subvention) qui est un organisme issu de la fusion en 2013 de Datagora et d'Aéropôle et dont la vocation renforcée est de contribuer au développement des entreprises et à l'attractivité du Grand Roissy, territoire à enjeux majeurs pour le développement économique et l'emploi en Île-de France ; Le réseau P3MIL, tête de réseau de structures d'hébergement et de services aux jeunes entreprises ;

- l'**association Orly International** (subvention de **0,061 M€**) qui contribue à favoriser l'implantation d'entreprises étrangères en Île-de-France. En 2014, l'association a promu la marque " Orly Paris ", en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette démarche participe pleinement du rayonnement de la Région Ile-de-France et de l'attractivité du pôle d'Orly ;

- diverses associations dont la Région est membre et auxquelles elle verse une cotisation (pour un **montant global de 0,130 M€**) : le Codev, qui participe au développement économique du Val-de-Marne, la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC-IDF), l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprises (ORIE), le Réseau Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), Ces structures sont des lieux de production et d'analyse de données économiques et sociales, conjoncturelles et structurelles, très utiles au processus de production des politiques publiques régionales ;

- l'association **Pacte PME**, à hauteur de **0,014 M€** ;

- l'association **Paris Europlace**, qui promeut la place financière de Paris, à laquelle la Région verse une cotisation annuelle de **0,069 M€**.

La Région et Paris Europlace ont signé une charte de partenariat définissant des axes de coopération dans le domaine de l'emploi et de la formation (études sur l'emploi financier en Ile-de-France, intensification des actions de formation portées par la Région dans les métiers de la banque et de l'assurance, développement de l'alternance ...), de l'attractivité de l'Ile-de-France, des pôles de compétitivité, du financement des PME et du développement durable (promotion de l'investissement socialement responsable, développement d'outils d'amorçage de projets relevant de l'ESS, développement par l'entremise des sociétés d'assurance d'un essor rapide des services d'aide à la personne ...).

Dans le cadre du CPER 2007-2013 (qui a fait l'objet d'une prorogation en 2014), est versée annuellement une subvention de **0,3 M€** à l'**ARACT**, inscrite au grand projet n°1 (« Agir contre le Chômage »). Elle a été affectée en totalité.

Cet organisme paritaire, géré par les partenaires sociaux (CGPME, MEDEF, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO) et cofinancé par l'Etat, la Région, l'ANACT et le FSE, a pour mission d'appuyer les entreprises et leurs partenaires dans leur démarche visant à promouvoir des actions en vue d'améliorer les conditions de travail et la performance économique.

En 2014, l'ARACT a développé son activité autour de plusieurs offres de services :

- une offre directe de conseil et d'accompagnement aux entreprises et autres structures employeuses sur 4 thèmes prioritaires : la prévention des risques psychosociaux (RPS), la prévention de la pénibilité au travail et le maintien en emploi durable des seniors, la négociation sur l'égalité Hommes /Femmes, la qualité de vie au travail via le changement organisationnel ; la mise en œuvre et/ou la participation à des projets sectoriels, territoriaux, et l'appui aux dispositifs publics et professionnels/acteurs relais ;

- une offre en direction des partenaires sociaux : sensibilisation aux thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail, élaboration et mise à disposition d'outils pour la négociation à destination des acteurs de l'entreprise dans le cadre du Plan égalité...



### **Action : Paris Région Entreprises (PRE)**

Une enveloppe de **0,91 M€** a été mobilisée pour l'action de la plateforme de services Paris Région Entreprises (PRE) en faveur des entreprises de plus de 20 salariés et mise en œuvre par l'Agence Régionale de Développement (ARD), le Centre Francilien de l'Innovation (CFI), le Lieu du Design (LDD) et la Fonderie.

A compter du 1er juillet, l'association Paris Region Entreprises, créée à cette date, regroupe en son sein l'ARD et le CFI.

La plateforme PRE est dédiée à la croissance des PME franciliennes en les faisant bénéficier d'un accompagnement spécifique grâce à l'apport des compétences croisées des 4 organismes qui la portent. Au premier semestre 2014, 48 nouvelles entreprises ont été accompagnées.

Pour ce faire, des subventions fléchées sur cette action ont été affectées, à hauteur de 455 000 € pour l'ARD, de 236 600 € pour le CFI, de 145 600 € pour le LDD et de 72 800 € pour la Fonderie.

Depuis le début du programme en mars 2012 jusqu'à fin septembre 2014, près de 300 entreprises ont été rencontrées en premier rendez-vous dont 80 pour 2014.

236 entreprises sont accompagnées dont 56 nouvelles pour 2014, ce qui représente au total 660 parcours d'accompagnement (soit 2,8 parcours en moyenne par entreprise) dont 26 % sont désormais clôturés (139).

Les thématiques des parcours se répartissent comme suit : innovation (27%), international (26%), transition écologique (17%), design/propriété industrielle (12%), numérique (10%), immobilier (8%) . La thématique ressources humaines a été abordée dans 39 parcours.

Les entreprises accompagnées sont situées dans l'ensemble du territoire régional : 23 % dans Paris, 13% en Seine et Marne, 11 % dans les Yvelines, 11 % dans les Hauts de Seine, 12 % en Essonne, 6 % en Seine Saint Denis, 14 % dans le Val de Marne et 10% dans le Val d'Oise.

Il s'agit à 95 % d'entreprises de plus de 3 ans qui interviennent pour plus de la moitié d'entre elles dans des marchés BtoB (industries de matières premières, équipements, TIC).

Afin d'évaluer la qualité des accompagnements dans le cadre du programme Paris Region Entreprises, une enquête de satisfaction a été mise en place au cours du 1er semestre 2014. Les projets accompagnés dans Paris Region Entreprises sont considérés comme indispensables à court terme par 62% des entreprises ayant répondu, prioritaires dans les 3 ans par 18% des entreprises et exploratoires par 15% des entreprises. Le résultat des projets accompagnés est considéré comme un succès par 41% des entreprises et apprécié comme "partiel", notamment lorsque le projet est toujours en cours, par 49% des entreprises. Dans 36% des cas, l'accompagnement a permis une aide à la décision, dans 10% une accélération du projet et dans 15% un déblocage d'un projet en sommeil.

## 92 - Recherche et innovation

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'innovation technologique</b>	<b>11,292</b>	<b>10,024</b>	<b>9,275</b>	<b>8,600</b>
<i>HP92-002</i>	2,599	2,632	2,100	2,300
<i>PJ92-002</i>	8,693	7,392	7,175	6,300
Structures d'appui à l'innovation	11,142	9,874	9,175	8,600
<i>hcdp</i>	2,449	2,482	2,000	2,300
<i>cpj</i>	8,693	7,392	7,175	6,300
Etudes et communication citoyenne	0,150	0,150	0,100	
<i>hcdp</i>				

En autorisations d'engagement, 10,124 M€ ont été affectés, soit 89,7 % du prévisionnel. Le taux de consommation des crédits de paiement atteint 92,7 %.

### Action : Structures d'appui à l'innovation

Sur les opérations hors contrat de projet, un transfert depuis l'action « structures d'appui à l'innovation » en contrat de projet a dû être effectué à hauteur de 0,033 M€ portant le total des affectations à **2,482 M€ en AE**.

### Le Lieu Du Design en Ile-de-France (LDD)

En 2014, le LDD a poursuivi ses efforts sur la diffusion du design au sein de PME/PMI non utilisatrices du design et a organisé plusieurs expositions ouvertes aux publics les plus divers. **1,572 M€** ont été attribués au LDD pour réaliser ses missions, soit -2,4% par rapport à la dotation 2013.

### Opticsvalley

L'association, dont les activités sont à la frontière du soutien à la recherche et de sa valorisation, a recentré ses actions sur l'aide au transfert de technologie et le développement de PME innovantes. Elle trouve désormais sa place dans les structures d'appui à l'innovation. L'aide de **0,400 M€** apportée en 2014 a contribué au développement des actions en faveur de la mise en relation entre universités, écoles, laboratoires et entreprises sur les volets de l'optique (et plus particulièrement de la photonique), les logiciels et l'électronique.

Dans le cadre de ces rencontres, OpticsValley a fait un effort particulier de détection des besoins des entreprises et des opportunités de valorisation des laboratoires. Opticsvalley contribue en Ile de France à créer les conditions les plus favorables à l'innovation, à la croissance des entreprises et à la création d'emplois dans le domaine des hautes technologies.

### Paris Région Innovation (PRIL)

Le laboratoire a bénéficié en 2014 d'une subvention identique à celle de 2013, à savoir **0,150M€**, permettant d'accompagner la Région dans la mise en place de ses appels à projets relatifs à l'expérimentation in situ dans les territoires et destinés à mieux préparer la mise sur le marché de nouveaux produits et services. En 2014, une vingtaine de nouveaux projets retenus à l'appel à projets de fin 2013 ont été accompagnés par le PRIL, s'ajoutant à la quarantaine de projets de 2012 en fin d'expérimentation.

### Capital Games

En 2014, la Région a souhaité renforcer son soutien au cluster du jeu vidéo en soutenant la gouvernance de l'association. Le cluster a concentré ses efforts sur la mise en place de missions, en particulier à destination d'actions d'accompagnement de ses membres à l'international, dans leur processus de levée de fonds, dans les défis rencontrés par ses membres dans le cadre de leur développement RH/Formation ainsi que dans l'organisation d'un événement à portée internationale. Dans cette optique, la Région a apporté un soutien financier à hauteur de **0,180 M€ en 2014**.

## Soliage / Silver Valley

En 2014, la Région a souhaité apporter son soutien au cluster francilien du vieillissement (silver économie) en soutenant sa gouvernance. Soliage, devenu Silver Valley en 2014, a mis en place des actions afin de structurer la filière de la silver économie en Ile-de-France, d'accompagner ses membres à l'international, dans leurs stratégies de formation ainsi que dans l'organisation de la Bourse Charles Foix. Dans cette optique, la Région a apporté un soutien financier à hauteur de **0,180 M€** en 2014.

**7,392 M€ d'AE** ont par ailleurs été affectées au titre du **CPER 2007-2013**.

**Le Centre Francilien de l'Innovation, créé en 2008 notamment à l'initiative de la Région**, a été défini comme un accélérateur de l'innovation des PME franciliennes. Apportant des compétences scientifiques et techniques de haut niveau au service des projets de R&D des PME qu'il accompagne vers un nouveau modèle de développement du territoire, il a notamment mis l'accent sur les éco-innovations. Le CFI a poursuivi à un rythme soutenu ses activités en direction des porteurs de projets innovants (PME, laboratoires de recherche), d'expertises des aides à l'innovation, notamment celles de la Région, et développé ses actions en réseaux. Il a également acquis une dimension européenne par l'animation du projet KARIM, dont il était le leader, destiné à échanger les bonnes pratiques en matière d'accompagnement à l'innovation. Enfin le CFI a contribué à la mise en œuvre des politiques publiques telles que la SRI et la SRDEI.

**4,270 M€** ont été affectés au CFI en 2014 pour réaliser ses missions, soit – 7,17% par rapport à la dotation 2013. A noter que le CFI a été absorbé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 par Paris Région Entreprises et qu'à ce titre, 0,100 M€ sur les 4,370 M€ prévus pour le CFI, ont été fléchés vers la nouvelle structure.

Après la première période (2011-2013) de soutien triennal **aux structures d'aide à la maturation de projets innovants (incubateurs), un nouvel appel à projets a été lancé en 2014** amenant au soutien sur les années 2014, 2015 et 2016 de 23 organismes, contre 18 lors de la précédente période.

Un total de **2,652 M€** a ainsi été accordé aux structures suivantes : Accet Val d'Oise, Agoranov, Avrile, Bond'Innovation, CEI HEC Paris, le CNAM, Ecole Centrale incubateur, Ecole Polytechnique, Incuballiance, incubateur du 104, Incubateur Descartes, incubateur Institut de la Vision, Institut du Cerveau et de la Moëlle, NUMA, Openlab, Paris Biotech Santé, Paris Pionnières, PRIL incubateur, la Ruche Innovation, ScPo entrepreneurs, Sensecube, Telecom Paristech Entrepreneurs, Telecom SudParis Entrepreneurs,.

S'ajoute également un soutien de **0,470M€** à un nouveau « grand lieu intégré d'innovation », EDUCALAB, porté par le pôle CAP DIGITAL et installé au sein des locaux de la Maison des Sciences de l'Homme.

### Action : Etudes et communication citoyenne

Les **0,150M€** mobilisés ont permis de participer à la mise en œuvre de manifestations dédiées à l'innovation et de financer les différentes actions de communication : Greencity, Techinnov, Pollutec, Meetinnov', les rencontres trimestrielles INNOV'ECO sur les cleantechs et l'écodéveloppement, les rencontres territoriales...

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux pôles de compétitivité</b>	<b>1,800</b>	<b>1,719</b>	<b>1,400</b>	<b>1,100</b>
<i>PJ92-005</i>				
Gouvernance des pôles de compétitivité	1,800	1,719	1,400	1,100

Ce programme a bénéficié d'affectations à hauteur de 1,719 M€ en autorisations d'engagement, soit 95,5 % du prévisionnel et de 1,1 M€ en crédits de paiement, soit un taux de consommation de 78,6 %.

### **Action : Gouvernance des pôles de compétitivité**

L'affectation de **1,719 M€ en AE** se répartit comme suit :

- 0,270 M€ pour Advancity,
- 0,250 M€ pour AsTech Paris-Région
- 0,314 M€ pour Cap Digital,
- 0,066 M€ pour Finance Innovation (via Paris Europlace, support du pôle),
- 0,270 M€ pour Medicen Paris-Région,
- 0,234 M€ pour MOV'EO
- 0,315 M€ pour Systematic Paris-Région.

Les associations représentantes des sept pôles de compétitivité franciliens ont été soutenues pour les aider à réaliser leurs programmes d'actions 2014 (animation, émergence et sélection de projets R&D, ouverture aux PME, volet international et promotion...) et financer leur gouvernance.

## 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'industrie et aux autres services</b>	<b>5,071</b>	<b>4,691</b>	<b>9,170</b>	<b>7,500</b>
<i>HP94-001</i>	0,600	0,369	6,270	5,000
<i>PJ94-001</i>	4,471	4,322	2,900	2,500
Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	4,971	4,591	9,070	7,500
<i>hcdp</i>	0,500	0,269	6,170	5,000
<i>cpj</i>	4,471	4,322	2,900	2,500
Assises de l'industrie	0,100	0,100	0,100	
<i>hcdp</i>				

### Action : Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

2014 a été l'année de préfiguration du Think Lab avec un démarrage plus lent que prévu. Une AE globale de **0,269 M€** a été affectée, soit 46% des crédits inscrits au BP.

Afin de pouvoir éclairer ses réflexions, le Think Lab s'est engagé aux côtés de structures d'analyse prospective par le biais de cotisations qu'il verse :

- à l'association Futuribles à hauteur de 0,010 M€ ;
- à l'Institut de l'Économie Circulaire à hauteur de 0,007M€ ;
- au think tank La fabrique de l'Export à hauteur de 0,010 M€ ;
- à l'Insee, dans le cadre d'un partenariat d'étude à hauteur de 0,010 M€ sur les caractéristiques du système productif francilien et les conditions d'évolution des PME/PMI vers la taille d'ETI.

Parallèlement, le Think Lab a engagé, par appel d'offres pour un montant total de 0,200 M€, des évaluations prospectives autour :

- de l'action économique territoriale, en particulier à travers les Pactes ;
- de l'offre en immobilier d'entreprises et de nouveaux lieux d'innovation.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, **4,322 M€** d'AE ont également été affectés pour soutenir les plans filières suivants :

- renouvellement pour une année des plans filières Eco activités, Optique et Systèmes complexes, Contents numériques ;
- poursuite du soutien au plan d'actions interfilières Industries Aéronautique, Automobile et Mécanique, avec notamment le financement de la participation des PME au salon international du Bourget ;
- lancement du Plan Usine du Futur, dans le cadre des 34 plans pour la Nouvelle France Industrielle.

### Action : Assises de l'industrie

Les **0,100M€** présentés par amendement au budget ont permis la mise en place des rencontres territoriales axées pour partie sur les sujets de la désindustrialisation.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art</b>	<b>0,700</b>	<b>0,624</b>	<b>0,400</b>	<b>0,350</b>
<i>HP94-002</i>				
Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art	0,700	0,624	0,400	0,350

Ce programme concerne trois dispositifs : l'Appui Régional à la Commercialisation Artisanale Francilienne (ARCAF), l'aide à l'évaluation des entreprises artisanales et l'aide à la promotion des métiers d'art et de création. **0,624 M€** en autorisations d'engagement ont été affectés, soit un taux d'exécution de **89 %**. Le taux de consommation des crédits de paiement atteint quant à lui **88 %**.

#### Action : Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art

#### L'ARCAF (Appui Régional à la Commercialisation Artisanale Francilienne)

Les AE prélevées pour ce dispositif ont été de **0,374 M€** en 2014.

A fin octobre 2014, plus de 211 dossiers ont été instruits. Après sélection, 170 ont été acceptés (opérations individuelles et collectives). Les opérations collectives visent notamment le marché américain (Etats-Unis) et le Moyen Orient (Qatar, Dubaï, Oman).

#### L'aide à l'évaluation des entreprises artisanales

Ce dispositif vise à faciliter les transmissions/reprise d'entreprises artisanales grâce à l'évaluation de la valeur de ces entreprises, à la demande du cédant.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France en est l'opérateur.

La Région a par ailleurs développé une « Bourse Régionale des Entreprises Artisanales à Reprendre » (BREA). Cet outil en ligne est proposé sur le site dédié aux entreprises [creersaboite.fr](http://creersaboite.fr), et permet notamment de diffuser gratuitement les annonces des entreprises ainsi évaluées.

Une AE d'un montant de **0,050 M€** a été affectée pour le financement de ce dispositif en 2014.

A fin octobre 2014, 62 dossiers ont été financés.

#### L'aide à la promotion des métiers d'art et de création

Ce dispositif vise à promouvoir et valoriser ces métiers et la structuration autour d'actions d'envergure régionale. Une AE d'un montant de **0,200 M€** a été affectée en 2014. La Région a notamment contribué au financement de la 8ème biennale du Carrousel des Métiers et de Création au Louvre, organisée par la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat.

## 95 - Tourisme et thermalisme

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique</b>	<b>3,162</b>	<b>2,848</b>	<b>3,162</b>	<b>2,848</b>
<i>HP95-001</i>				
Réseaux d'accueil et d'information touristique	3,162	2,848	3,162	2,848

### Action : Réseaux d'accueil et d'information touristique

Adoptée par délibération CP 14-086 du 30 janvier 2014, la nouvelle convention établie pour la période 2014-2018, prévoit de renouveler le partenariat avec ADP pour les 7 points d'accueil et d'aller progressivement vers une répartition des coûts plus équilibrée en faveur de la Région. Cette évolution rend compte de la réalité d'un service dont bénéficie directement la plateforme aéroportuaire, dont la Région a eu l'initiative, et qui, son rythme de croisière maintenant atteint, doit pouvoir être aujourd'hui davantage intégré dans les services offerts par ADP à ses passagers.

Une première autorisation d'engagement de 1,383 M€ (correspondant à 50% du total de la subvention régionale pour 2014) a été affectée par délibération CP 14-086 du 30 janvier 2014. Une seconde autorisation d'engagement du même montant (correspondant aux 50% restant) a été affectée par délibération CP 14-409 du 18 juin 2014.

Une dernière affectation a été soumise au vote de la CP du 24 septembre 2014. En effet, la convention 2009-2013 prévoit qu'il est procédé à un ajustement du montant de la subvention à la clôture des comptes de l'année N au cours du premier semestre de l'année N+1, en fonction du résultat d'exploitation réellement réalisé hors subvention.

Or, il ressort des comptes approuvés par l'Assemblée générale du 25 juin 2014 un résultat négatif de 114 053 €. Compte tenu de la clef de répartition, ce déficit est reporté comme suit :

- ADP : 32 569 €
- Région : 81 484 €

Les Autorisations d'Engagement ont donc été consommées à l'issue de la Commission permanente de septembre 2014 à hauteur de 90%, laissant ainsi un disponible de 314 416 €.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme</b>	<b>20,548</b>	<b>20,141</b>	<b>20,548</b>	<b>20,141</b>
<i>HP95-002</i>				
Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	20,507	20,100	20,507	20,100
<i>hcdp</i>				
Autres soutiens dans le domaine du tourisme	0,041	0,041	0,041	0,041
<i>hcdp</i>				

### Action : Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme

La part fléchée pour les organismes associés (CRT, CaRT et Espace Disneyland-Paris) correspond à 99,8% du programme de soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme. A l'issue de la Commission permanente du 24 septembre 2014, le total des autorisations d'engagement mobilisées s'établit à 20,100 M€.

Cette année 2014 a été marquée par l'adoption de conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Région Île-de-France et les trois organismes associés dans le domaine tourisme (le CRT, les CaRT et l'Espace Disneyland-Paris) approuvées par délibération CP 14-022 du 30 janvier 2014. Ces conventions ont pour objet de définir précisément sur une période de 3 ans les programmes d'actions et d'en évaluer annuellement la réalisation.

L'année 2014 est marquée également par l'association du CRT Île-de-France et du CRT de Normandie pour leur candidature commune, autour de l'impressionnisme, à l'appel à projets des « Contrats de destination » lancé par l'Etat.

Concernant l'Espace Disney, le processus de rapprochement avec le CRT et les CaRT a été engagé avec dans un premier temps une adhésion de cet organisme à l'Union économique et sociale (UES) déjà constituée. La fusion avec les CaRT qui remplissent des missions équivalentes devrait intervenir début 2015.

Afin d'anticiper l'intégration future de l'Espace Disney dans les CaRT, la Région lui a affecté une subvention complémentaire de 320 000 €, à la suite du retrait du Conseil général de Seine-et-Marne pour l'année 2014 et pour éviter toute mise en difficulté de l'organisme. Les crédits nécessaires sont imputés sur la dotation initialement prévue pour le CRT.

Le montant des autorisations d'engagement attribuées à l'Espace Disney pour 2014 s'élève donc à 646 000 €.

A l'issue de la Commission Permanente du 24 septembre, la quasi-totalité des AE (98%) a été consommée sur cette action.

#### **Action : Autres soutiens dans le domaine du tourisme**

Le montant voté pour l'année 2014 de 41.000 € a été affecté pour 30 000 € pour l'UNAT, 10 000 € pour l'adhésion de la Région au cluster tourisme et 500 € pour l'adhésion à l'association « acteurs du tourisme durable ». Au total, près de 99% des AE ont été consommés sur cette action.

Le compte administratif des exercices précédents montre que les autorisations d'engagement affectées « l'année n » génèrent la consommation de la quasi-totalité des crédits de paiement budgétés au cours de cette même année. Les reports s'équilibrant d'année en année, il s'agit donc d'un secteur obéissant globalement à la règle CP = AE avec principalement des subventions aux organismes associés et la convention ADP.

L'intégralité des CPF a été consommée sur l'exercice 2014.